

Communauté de Communes du Pays de Salers
Place du Château
15 140 SALERS
04.71.40.72.09 - contact@pays-salers.fr



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

17 décembre 2018

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser aujourd'hui notre document d'orientations budgétaires pour l'année 2019. Celui-ci retrace fidèlement les actions et les projets que nous avons menés en 2018 et permettra d'alimenter le débat de notre conseil communautaire du 17 décembre prochain sur les axes de développement 2019. Je vous remercie d'en prendre bonne connaissance avant notre réunion.

Si les dotations de l'Etat semblent se stabiliser, après de baisse cumulée de plus de 593 000 € en l'espace de 5 ans, l'environnement instable autour de nos collectivités partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional) nous impacte directement. Néanmoins, notre rigueur de gestion, notre savoir-faire en ingénierie financière et notre sens des responsabilités nous a permis de mettre en place un nombre important d'actions et de réaliser des investissements structurants sans augmenter les taux d'impositions de notre Intercommunalité depuis 10 années maintenant. Au vu du contexte, **je vous propose de poursuivre cette stabilité fiscale pour 2019.**

Cependant, le Gouvernement souhaite engager une vaste réforme de la fiscalité locale notamment en supprimant la taxe d'habitation voire même en transférant la part du foncier bâti des départements au bloc local générant une nouvelle fois un climat d'incertitude auprès des collectivités alors que dans le même temps le FPIC restera, à l'image de 2018, gelé à 1 milliard d'Euros.

Pour 2019, je vous propose de continuer notre action en direction de nos administrés jeunes et moins jeunes. De renforcer notre politique et nos actions en faveur de l'accueil de nouvelles populations, conformément à l'appel à projet Massif Central pour lequel nous avons été retenu. Nous engagerons simultanément une vaste réflexion avec les Intercommunalités du SCOT pour déployer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur notre territoire. La communauté de communes embrassera totalement la compétence assainissement que nous avons transféré et dont il conviendra désormais de valider les procédures pour la réalisation des investissements.

De plus, nous finaliserons cette année un important programme destiné à créer de l'activité économique sur notre territoire avec l'aménagement du centre d'hébergement au Col de Légal ainsi que la Maison d'artisan d'art à Saint-Cernin. 2019 verra l'engagement du programme « Stade du Moulin à Vent » à Saint-Cernin, du « Parcabout » sur la commune du Falgoux, et l'engagement des études nécessaires au développement du site de Longairoux et à la réalisation d'une Halle à Salers.

Notre communauté de communes poursuit son objectif de réaliser des équipements structurants. Au vu du chemin déjà parcouru, n'ayons aucun complexe et soyons fiers de notre action. Le professionnalisme de nos services et nos efforts de gestion nous permettent de dégager les moyens nécessaires à la conduite de nos actions et à nos programmes d'investissement sans impacter notre équilibre financier. Malgré les incertitudes nous devons faire preuve d'initiatives pour construire l'avenir de notre territoire et atteindre notre objectif de 10000 habitants à 30 ans.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Optimisme pour la croissance de la zone euro en 2018

Après une année 2017 de forte croissance, l'activité économique a ralenti début 2018. Ce ralentissement, qui n'est pas spécifique à la France, s'explique selon l'INSEE "par la conjonction de facteurs ponctuels et de déterminants plus globaux : la hausse du prix du pétrole, la forte remontée de l'euro, le resserrement de la politique monétaire américaine, les tensions commerciales, les incertitudes politiques en Espagne et en Italie, notamment, ont pesé sur la croissance de ce début d'année ». En juin, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) tablait sur 1,8 % de croissance pour la zone euro en 2018. Elle a en septembre nettement révisé à la hausse ses prévisions, à + 2,1 %, la croissance de la zone euro se retrouvant alors au même niveau que celle des Etats-Unis. Tous les grands pays membres de la zone euro devraient voir leur PIB croître plus vigoureusement que prévu.

L'ensemble de ces perspectives étaient d'ailleurs partagées par le FMI dont les projections sur la croissance mondiale atteignent 3,9 % en 2018 et en 2019.

France : une croissance qui s'effrite

Si l'économie tricolore a connu une hausse du PIB importante de 2,3 % en 2017, le premier semestre 2018 a été marqué par un net ralentissement (moins de 1 % en rythme annuel). Cela tient probablement à la ponction qu'ont exercé, sur le pouvoir d'achat des ménages, la hausse du prix du pétrole, le relèvement des taxes sur le carburant ainsi que l'augmentation de la CSG. Les grèves dans les transports ont également pu jouer.

La France enregistre une croissance de 0,2 % au premier et au deuxième trimestre 2018, selon les chiffres publiés par l'Insee fin juillet. Le commerce extérieur contribue négativement à la croissance du PIB -0,3%, après une contribution nulle au 1^{er} trimestre. Les dépenses de consommation des ménages fléchissent légèrement (-0,1 % après +0,2 %).

Les investissements des entreprises ont accéléré +1,1% après +0,1% contrairement à celui des ménages qui s'est effrité à -0,1% après +0,2% au 1^{er} trimestre.

La croissance attendue pour 2018 par l'ensemble des Institutions et la Banque de France a été ramenée à +1,6% loin des 2,2% visés par le Gouvernement, avec des progressions espérées de 0,5 et 0,4 points au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre, comme pour 2019 d'ailleurs. La prévision du déficit public pour 2018 est abaissée à 2,6 %

Légèrement plus dynamique, le taux de chômage est tombé à 9,1 % en juillet, son niveau le plus bas depuis huit ans. Un reflux qui contribue à soutenir la consommation des ménages, l'un des moteurs de la croissance européenne. La production industrielle et les dépenses d'investissement contribuent à l'optimisme affiché, malgré la hausse de l'euro face au dollar, qui peut toutefois nous interroger sur la poursuite annoncée de la politique monétaire accommodante menée par la Banque Centrale Européenne.

Les prix à la consommation dans les 19 pays partageant la monnaie unique européenne ont augmenté de 0,23 % sur un mois en septembre et de 2,07 % sur un an soit un niveau supérieur à celui observé en France +1,7%. Légèrement au-dessus de l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) avec 2 % sur un an, ce dernier devrait refluer dès 2019 à 1,3%.

Le Cantal :

Pour 2018, selon le baromètre de la CCI, les perspectives économiques sont plutôt encourageantes pour les entreprises cantaliennes même si la stabilité reste de mise pour une entreprise sur deux. De même, il est à souligner le fort manque de visibilité pour les entreprises travaillant à l'export, la situation restant très contrastée en fonction des secteurs. Ainsi, si la construction et l'industrie dans une moindre mesure sont bien orientées, les services et le commerce semblent stagner, ou leur activité refluer pour ce dernier. A l'image de la première moitié de l'année la stabilité des investissements des entreprises devrait perdurer.

Concernant l'emploi, une reprise semble engagée et concerne tous les secteurs sans exception. Le taux de chômage s'établit à 5,4% au 2^{ème} trimestre 2018

Les principales mesures concernant les collectivités dans le projet de Loi de Finances 2018

Les mesures impactant les collectivités

Le tableau récapitulant les « prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales » décrit l'essentiel des crédits revenant en dotations aux collectivités. Le total de ces dotations diminue de 4 milliards d'euros environ, l'essentiel de cette baisse étant portée par la DGF (-3,8 milliards). Mais il ne s'agit pas, en réalité, d'une baisse nette de dotations destinées à combler le déficit de l'État puisque cette baisse touchera uniquement les régions, et elle s'explique par le remplacement de la DGF des régions par une fraction du produit de la TVA.

D'autres crédits, inscrits dans les flux financiers de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », sont maintenus voire progressent, avec un objectif : soutenir l'investissement local, selon l'exécutif.

Ainsi, tandis que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) reste au même niveau (996 millions d'euros), tout comme la Dotation de la Politique de la Ville (150 millions d'euros) ou, encore, la Dotation Globale d'Équipement des Départements (212 millions d'euros), un geste est consenti sur la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL).

Elle passe en effet de 570 millions à 685 millions d'euros. Malgré cela, le montant global de la mission baisse sensiblement : -8 % par rapport à 2017 du fait de la suppression de fonds de 450 millions instaurée en 2017 au profit des régions afin d'aider au financement de leurs nouvelles compétences.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Conformément aux annonces du Gouvernement, il n'est donc pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations, la DGF augmentera même légèrement (+ 327 millions d'euros) pour s'établir à 30,98 Md€. En effet, la DGF passe de 30,86 à 30,987 milliards d'euros. Mais, comme la dotation accordée aux régions et à la Corse bascule vers une part de TVA, le Gouvernement s'enorgueillit en réalité d'une augmentation de l'enveloppe de 384 millions d'euros.

Le texte initial du PLF propose également une augmentation de 190 millions des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF : + 90 millions pour la DSU, + 90 millions pour la DSR et + 10 millions pour les Départements. Rappelons que cette hausse est financée par les collectivités locales elles-mêmes puisque la moitié est financée par des redéploiements au sein de la DGF et l'autre moitié par les dotations servant de variables d'ajustement.

Les variables d'ajustement du périmètre normé de la DGF

Dans la première version du PLF présentée en Conseil des Ministres, le FCTVA figure dans l'enveloppe normée. Alors que les élus locaux ont toujours exprimé leur souci qu'il en soit exclu.

Le périmètre des variables d'ajustement étant devenu trop étroit, la loi de Finances de 2017 avait élargi celui-ci à trois compensations : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions, la Dotation de Compensation pour Transferts des Compensations d'Exonération de fiscalité locale (DTCE-FDL), dite dotation "carrée", et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Le PLF pour 2019 confirme ce schéma.

« Il s'agit d'un manquement grave à la parole de l'État », a réagi André Laignel, président du comité des finances locales. « Quand on nous dit que la taxe d'habitation sera remboursée à l'euro près, on peut avoir quelques doutes sur la pérennité de cet engagement », a-t-il renchéri. En 2000, la part régionale de la taxe d'habitation avait été supprimée sous la forme d'un dégrèvement avant d'être transformée en exonération l'année suivante dans la loi de finances pour 2001.

Réaction des collectivités à l'annonce du PLF : Les Régions se voient confier conformément à leurs attentes une fraction de TVA qui viendra se substituer à leur DGF. Cela leur confère une ressource plus dynamique, mais le Gouvernement considère que cette ressource permet de supprimer le fonds exceptionnel de 2017 doté de 450 millions d'euros. Les régions ont jugé inacceptable cette suppression et ont annoncé qu'elles se retirent de la Conférence Nationale des Territoires.

Dans le bloc communal, c'est la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % de la population qui continue à inquiéter. Même si le dégrèvement est confirmé, les craintes sont réelles, avec le précédent en 2000, de la suppression de la taxe d'habitation pour les régions qui avait été compensée par un dégrèvement, qui en 2001, s'est transformé en exonération intégrée aux variables d'ajustement de la DGF et qui a donc disparu.

SITUATION FINANCIERE DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

A. Les recettes de la collectivité

1. La fiscalité

Je vous rappelle que nous pratiquons une politique de stabilité de nos taux d'imposition depuis 2009. Seule l'évolution des bases, votées par le législateur fait évoluer nos produits de fiscalité.

Rappel des dégrèvements d'impôts aux contribuables que nous avons décidé et qui ne sont pas compensés par l'Etat :

- Pour la taxe d'habitation : majoration de 5 points l'abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et plus ➔ perte de recettes de 14 500 € environ
- Pour la taxe foncière sur le bâti, nous avons conservé l'exonération de droit en faveur des constructions nouvelles ➔ perte financière de 90 000 €
- Exonération des gîtes ruraux et des meublés du champ de la CFE ➔ perte de 50 000€. Cette dernière exonération est en partie compensée par l'application de la taxe d'habitation
➔ L'ensemble de ces avantages fiscaux s'élève donc à plus de 110 000 €.

Pour le Pays de Salers, les bases de fiscalité devraient être de l'ordre de :

- 9 962 692€ pour la taxe d'habitation (rappel : notre taux est de : 12.02%)
- 7 399 480€ pour le foncier bâti (rappel : notre taux est de : 1.45%)
- 984 622€ pour le foncier non bâti (rappel : notre taux est de : 10.37%)
- La Cotisation Foncière des Entreprises est plus volatile du fait de la composition de ses bases. Notre taux est de 29.59% et nous pouvons estimer que les bases seront les mêmes qu'en 2018 à savoir : 1 068 000€.

Ces recettes fiscales ne sont pas nettes pour la collectivité.

1. Nous sommes prélevés au titre du FNGIR de 840 840€ annuellement, depuis la réforme de la taxe d'habitation.
2. D'autre part, la communauté de communes reverse aux communes l'attribution de compensation de taxe professionnelle. Jusqu'à fin 2017, le montant était de 638 539€ annuellement. Dans le cadre de la prise de compétence assainissement, celui-ci est en cours de modification. Les communes sont en cours de délibération sur le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
3. Dans le système des ACTP, je vous rappelle que c'est la communauté de communes qui supporte les évolutions de CFE à la baisse comme à la hausse. En effet, avec le Fonds de Compensation de la Taxe Professionnelle fixé en 2004, les communes bénéficient d'une garantie de recettes et ne sont nullement impactées par les variations qui sont intégralement supportées par la communauté de communes.

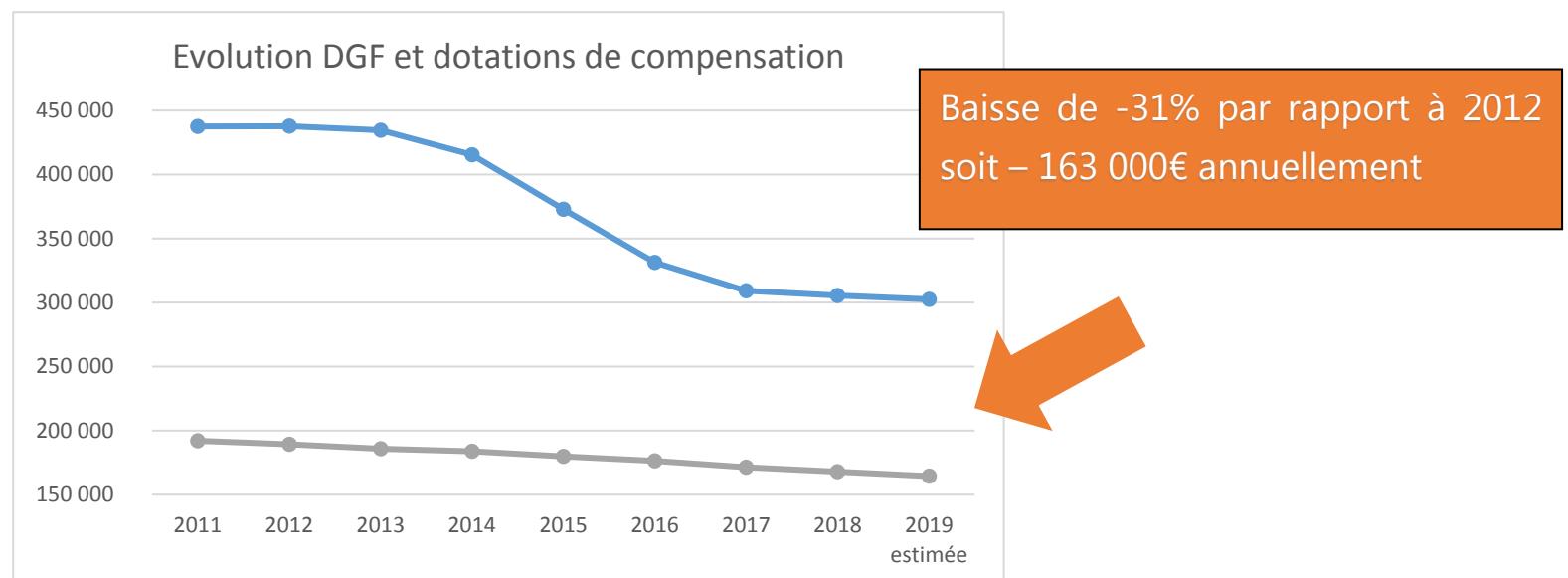
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------------------------|
| Ressources fiscales | 1 898 532€ | 1 958 902€ | 1 990 458€ | 1 970 059€ | 1 976 252€ | 1 977 733€ | 2 026 971 € |
| Prélèvement FNGIR | 838 993€ | 848 792 € | 857 839 € | 860 000€ | 840 840€ | 840 840€ | 840 840€ |
| Reversement aux communes des ACTP | 644 399€ | 644 399€ | 638 539€ | 638 539€ | 638 539€ | 638 539 € | 638 539 € (en attente nouveaux ACTP) |
| Ressources fiscales nettes | 415 140€ | 465 711 € | 494 080€ | 471 520€ | 496 873 € | 498 354 € | 547 592 € |

2. Les Dotations

a. La Dotation Globale de Fonctionnement et la dotation de compensation

Malgré les annonces d'enveloppe normée de DGF, nous ne pouvons que constater qu'en 2018, encore, le volume de notre DGF a baissé de 1.16%. Cela représente près de 135 000€ annuels soit plus de 4% de nos recettes de fonctionnement du budget général et plus de 593 000€ en cumulé depuis 2012.

| Evolution DGF et dotations de compensation 2011-2019 | | | | | | |
|--|---------|-----------|--------------------------|-----------|---------|-----------|
| | DGF | Evolution | Dotation de compensation | Evolution | TOTAL | Evolution |
| 2011 | 437 492 | | 192068 | | 629 560 | |
| 2012 | 437 709 | 0% | 189281 | -1% | 626 990 | 0% |
| 2013 | 434 585 | -1% | 185809 | -2% | 620 394 | -1% |
| 2014 | 415 445 | -4% | 183791 | -1% | 599 236 | -3% |
| 2015 | 372 855 | -10% | 179780 | -2% | 552 635 | -8% |
| 2016 | 331 258 | -11% | 176301 | -2% | 507 559 | -8% |
| 2017 | 309 181 | -7% | 171 402 | -3% | 480 583 | -5% |
| 2018 | 305 584 | -1% | 167 823 | -2% | 473 407 | -1% |
| 2019 estimée | 302 528 | -1% | 164 467 | -2% | 466 995 | -1% |

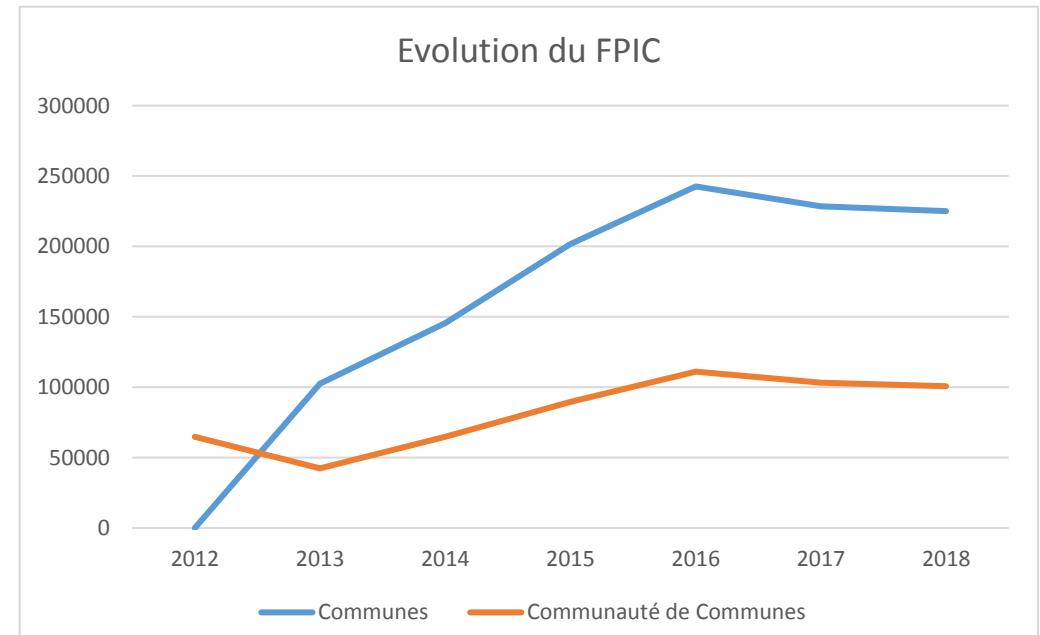


Grâce à la prise de compétence assainissement nous ne perdrons pas la fraction « bonifiée » de la DGF et la baisse de DGF que nous imaginons devrait être de l'ordre de 1.2% (ie : 3500€), contre plus de 80 000€ si nous n'avions pas pris cette compétence.

La loi de Finances 2019 nous laisse envisager une évolution similaire à celle connue en 2018 avec des baisses de l'ordre de 1% pour la DGF et 2% pour la dotation de compensation.

b. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Une nouvelle fois, contrairement à ce qui avait été annoncé, le volume mis en péréquation dans le cadre du FPIC n'a pas évolué positivement. Concrètement pour le Pays de Salers, là où nous attendions une augmentation de ressources, nous avons pu constater une baisse de 7.85% en deux ans pour l'ensemble du territoire.



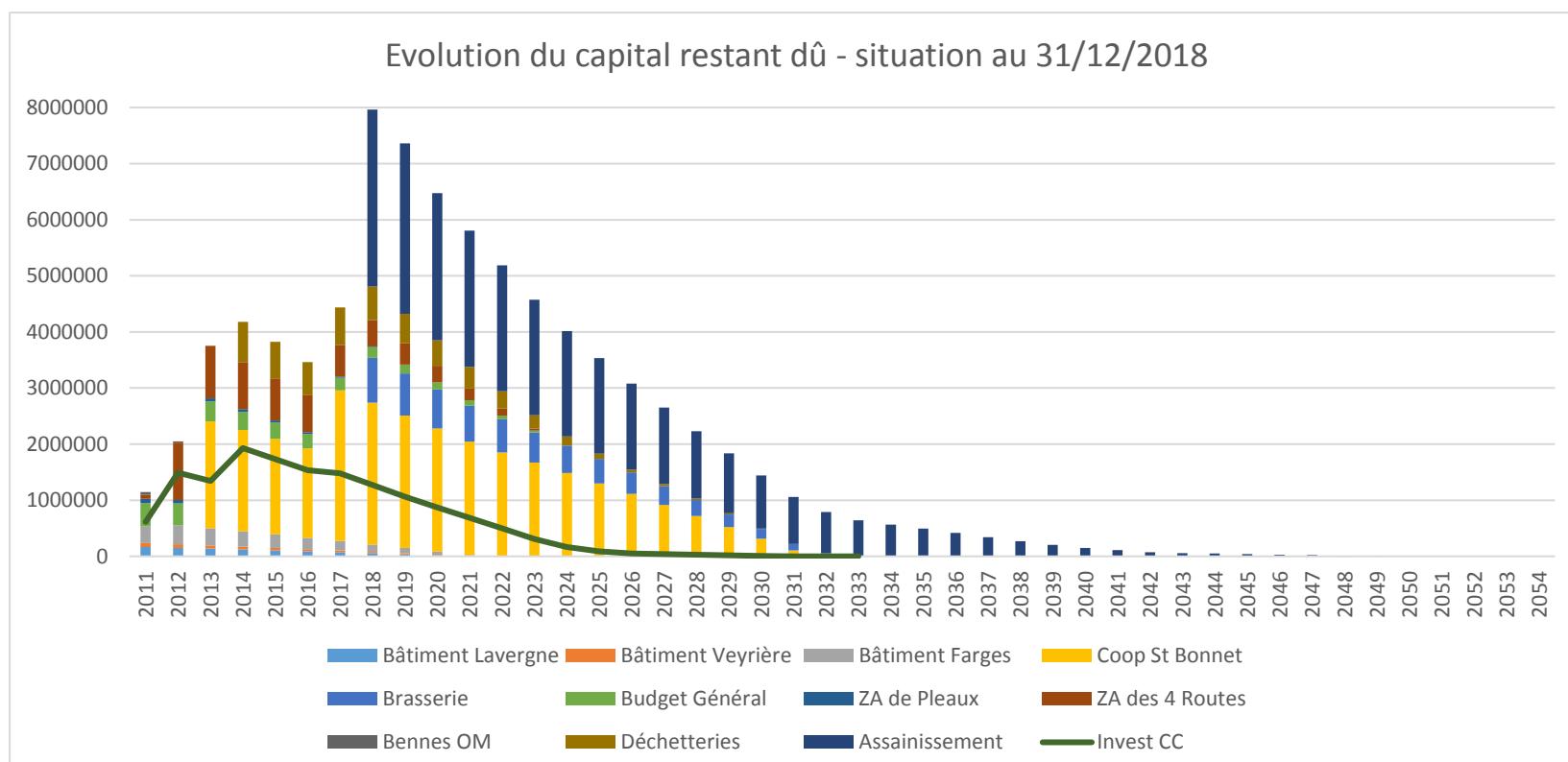
Evolution du FPIC de sa création à 2018 :

| Nom Communes | Création du FPIC en 2012 | Reversement de droit commun 2013 | Reversement de droit commun 2014 | Reversement de droit commun 2015 | Reversement de droit commun 2016 | Reversement de droit commun 2017 | Reversement de droit commun 2018 | Evolution 2017/2018 | Evolution 2016/2018 |
|-----------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| ALLY | | 7 977 | 11474 | 14 659 | 17 607 | 16 320 | 16 197 | -0,75% | -8,01% |
| ANGLARDS DE SALERS | | 10 040 | 14427 | 20 137 | 23 910 | 22 321 | 21 995 | -1,46% | -8,01% |
| BARRIAC LES BOSQUETS | | 2 085 | 2940 | 4 245 | 4 623 | 3 878 | 3 555 | -8,33% | -23,10% |
| BRAGEAC | | 659 | 885 | 1 214 | 1 480 | 1 390 | 1 487 | 6,98% | 0,47% |
| CHAUSSENAC | | 2 578 | 3767 | 5 142 | 6 317 | 5 926 | 5 775 | -2,55% | -8,58% |
| ESCORAILLES | | 670 | 1011 | 1 452 | 1 802 | 1 723 | 1 805 | 4,76% | 0,17% |
| LE FALGOUX | | 2 071 | 2950 | 4 256 | 5 112 | 4 888 | 4 835 | -1,08% | -5,42% |
| LE FAU | | 583 | 829 | 1 185 | 1 460 | 1 417 | 1 469 | 3,67% | 0,62% |
| FONTANGES | | 3 102 | 4542 | 6 258 | 7 505 | 7 459 | 7 257 | -2,71% | -3,30% |
| FREIX ANGLARDS | | 1 920 | 2961 | 4 222 | 5 008 | 4 771 | 5 070 | 6,27% | 1,24% |
| GIRGOLS | | 935 | 1255 | 1 701 | 2 086 | 2 124 | 2 075 | -2,31% | -0,53% |
| PLEAUX | | 16 857 | 24094 | 33 971 | 41 200 | 38 926 | 38 162 | -1,96% | -7,37% |
| ST BONNET DE SALERS | | 3 002 | 4193 | 5 800 | 6 884 | 6 354 | 6 027 | -5,15% | -12,45% |
| ST CERNIN | | 11 607 | 16806 | 24 256 | 29 588 | 26 975 | 26 336 | -2,37% | -10,99% |
| ST CHAMANT | | 4 122 | 5588 | 7 494 | 8 806 | 8 590 | 8 783 | 2,25% | -0,26% |
| ST CIRGUES DE MALBERT | | 2 795 | 4206 | 6 049 | 7 562 | 7 412 | 7 426 | 0,19% | -1,80% |
| STE EULALIE | | 2 472 | 3606 | 4 917 | 5 852 | 5 505 | 5 444 | -1,11% | -6,97% |
| ST ILLIDE | | 8 197 | 10821 | 14 757 | 17 897 | 16 944 | 17 041 | 0,57% | -4,78% |
| ST MARTIN CES | | 1 636 | 2402 | 3 224 | 3 705 | 3 418 | 3 406 | -0,35% | -8,07% |
| ST MARTIN VX | | 7 947 | 10945 | 15 022 | 17 882 | 17 437 | 16 234 | -6,90% | -9,22% |
| ST PAUL DE SALERS | | 1 280 | 1823 | 2 519 | 3 043 | 2 809 | 2 785 | -0,85% | -8,48% |
| ST PROJET DE SALERS | | 1 201 | 1696 | 2 269 | 2 837 | 2 767 | 2 931 | 5,93% | 3,31% |
| ST VINCENT DE SALERS | | 1 188 | 1722 | 2 466 | 3 035 | 2 798 | 2 780 | -0,64% | -8,40% |
| SALERS | | 3 301 | 4636 | 6 242 | 7 842 | 7 119 | 7 051 | -0,96% | -10,09% |
| TOURNEMIRE | | 1 728 | 2372 | 3 258 | 3 787 | 3 419 | 3 351 | -1,99% | -11,51% |
| LE VAULMIER | | 1 006 | 1446 | 1 957 | 2 396 | 2 516 | 2 614 | 3,90% | 9,10% |
| BESSE | | 1 493 | 2084 | 2 937 | 3 374 | 3 260 | 3 218 | -1,29% | -4,62% |
| CC PAYS DE SALERS | 64828 | 42 379 | 64831 | 89 663 | 111 071 | 103 224 | 100 816 | -2,33% | -9,23% |
| TOTAL | 64828 | 144 831 | 210 312 | 291 272 | 353 671 | 331 690 | 325 925 | -1,74% | -7,85% |

B. Notre endettement

Conformément à nos engagements, en 2018 :

- Nous avons autofinancé l'ensemble des actions portées par le budget général (Hôtel d'entreprises, Col de Légal...) et le budget ordures ménagères.
 - Le premier emprunt concernant l'opération d'immobilier d'entreprises : Brasserie a été réalisé pour un montant de 800 000€. L'emprunt final sera de l'ordre de 150 000€.



Sur le graphique ci-dessus, les histogrammes correspondent à la structuration de notre endettement au 31 décembre de l'année spécifiée. La courbe représente quant à elle, l'endettement inhérent aux actions portées par la CC (c'est à dire budget général + ordures ménagères, hors opération d'immobilier d'entreprises et assainissement).

Structuration d'endettement de la CC du Pays de Salers :

| Etat des emprunts de la collectivité au 31/12/2018 | | | | | |
|--|------------------|----------------------------------|--------------|---------------|------------------|
| | Capital Emprunté | Capital restant dû au 31/12/2018 | Annuité 2019 | Fin d'emprunt | Recettes /loyers |
| Budget Général | 500 000 € | 193 379 € | 40 700 € | 45 323 € | Budget gal |
| ZA de Pleaux | 121 500 € | 10 514 € | 10 967 € | 43 702 € | Budget gal/vente |
| ZA des 4 routes 1 | 1 000 000 € | 458 333 € | 98 323 € | 45 468 € | Budget gal/vente |
| ZA des 4 routes 2 | 600 000 € | 312 500 € | 63 101 € | 45 682 € | Budget gal/vente |
| Bâtiment Lavergne 1 | 200 000 € | 45 538 € | 17 453 € | 44 464 € | Loyers |
| Bâtiment Lavergne 2 | 32 200 € | 8 587 € | 2 512 € | 44 676 € | Loyers |
| Bâtiment Veyrière | 100 000 € | 25 898 € | 7 578 € | 44 562 € | Loyers |
| Bâtiment Farges 1 | 350 000 € | 99 586 € | 35 613 € | 44 423 € | Loyers |
| Bâtiment Farges 2 | 71 500 € | 32 771 € | 7 360 € | 45 437 € | Loyers |
| Coop St Bonnet 1 | 2 000 000 € | 1 580 109 € | 133 760 € | 48 390 € | Loyers |
| Coop St Bonnet 2 | 1 035 000 € | 944 809 € | 79 980 € | 48 391 € | Loyers |
| Brasserie 1 | 800 000 € | 800 000 € | 58 851 € | 48 573 € | Loyers |
| Déchetteries 1 | 750 000 € | 468 750 € | 77 418 € | 46 106 € | TEOM |
| Déchetteries 2 | 150 000 € | 130 000 € | 11 235 € | 47 880 € | TEOM |
| Assainissement | 4 386 637 € | 3 154 946 € | 291 770 € | 56 615 € | Red assaint |
| TOTAL | 12 096 837 € | 8 265 721 € | 936 620 € | 699 692 € | 0 € |

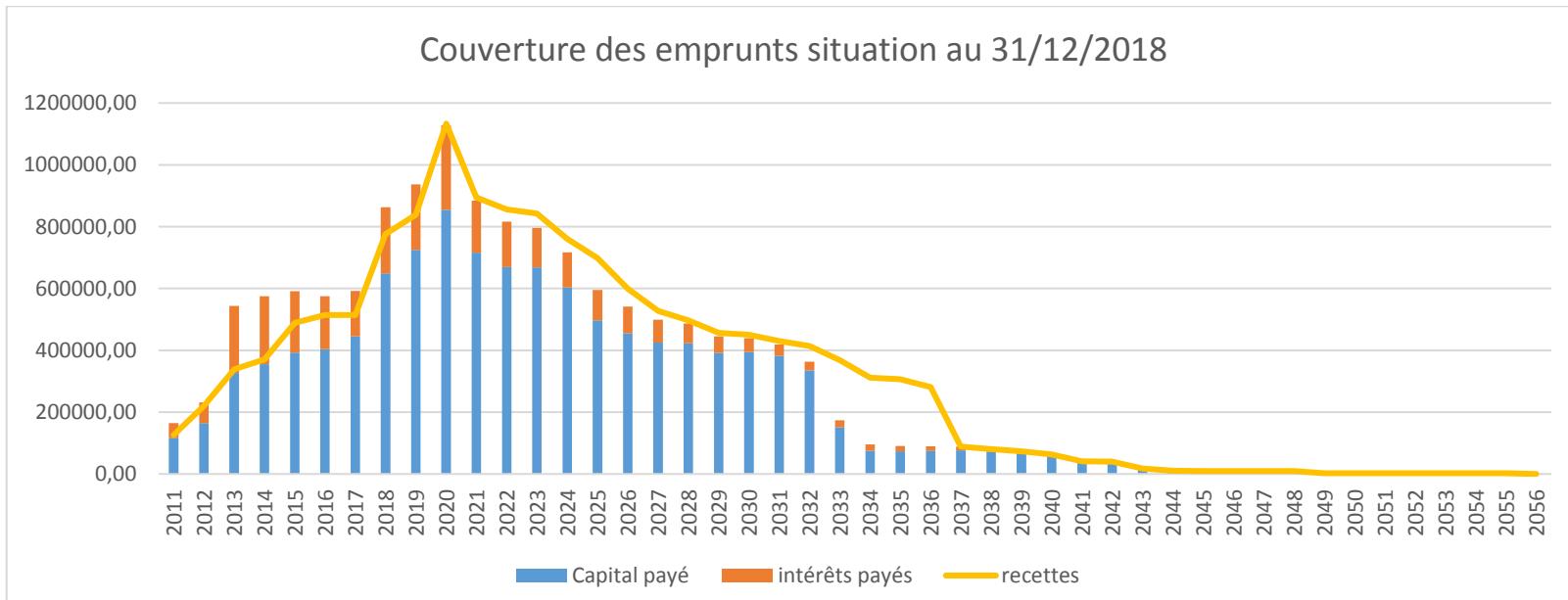
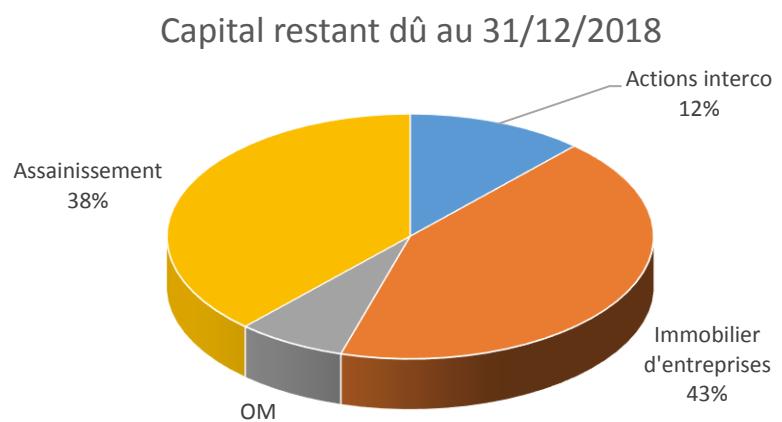
| Etat des participations de la collectivité | |
|--|-----------|
| Syndicat mixte du marché au cadran | 15 000 € |
| SEM Salers Développement capital | 150 000 € |
| SEM Salers Développement apport en terrain | 163 640 € |

Avec l'assainissement, la structuration de notre endettement a été modifiée. Si la part allouée aux opérations d'immobilier d'entreprises reste la plus importante, elle est talonnée par l'endettement relatif à l'assainissement collectif.

Avec plus de 3.15 millions d'encours de dette relatifs à l'assainissement et l'emprunt relatif à la brasserie (0.8 millions d'euros), notre capacité de désendettement a évolué pour se fixer pour l'année 2018 à 8.6 ans.

Si ce niveau est plus important que 2017 (ie : 5.8 ans), il demeure tout à fait raisonnable aux regards des bonnes règles de gestion financière (préférence : ratio inférieur à 10 ans, avec un maximum de 12 ans).

Les annuités des opérations d'immobilier d'entreprises sont couvertes par les loyers. Aujourd'hui, nous pouvons constater un décalage entre recettes et annuités, celui-ci est dû au délai de formalisation des crédit-bail. Dès 2020, la situation s'inverse et la collectivité devient excédentaire : récupérant ainsi les sommes dont elle avait fait l'avance.



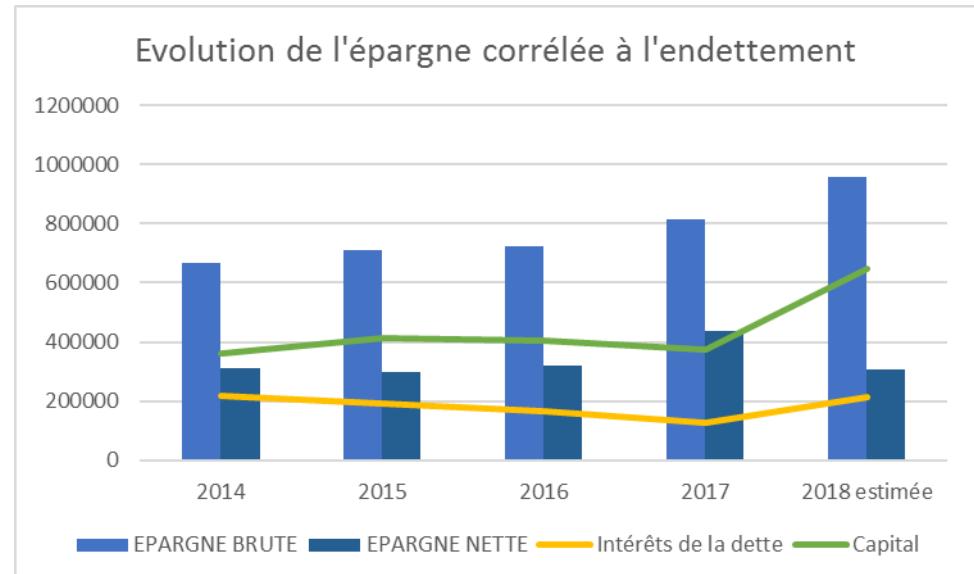
C. Notre équilibre

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 estimée |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Recettes de fonctionnement | 5070606 | 5009354 | 4386886 | 5238572 | 5035431 |
| Dépenses de fonctionnement | 4181874 | 4107308 | 3496731 | 4297471 | 3866229 |
| Epargne de gestion | 888733 | 902046 | 890155 | 941100 | 1169202 |
| Intérêts de la dette | 220165 | 191519 | 167984 | 127485 | 213485 |
| EPARGNE BRUTE | 668567 | 710527 | 722171 | 813615 | 955716 |
| Capital | 359281 | 412549 | 403829 | 374878 | 649412 |
| EPARGNE NETTE | 309286 | 297978 | 318342 | 438738 | 306304 |

Nb : ces chiffres tiennent compte du transfert assainissement

D'après nos estimations, nous maintenons en 2018 des niveaux d'épargne (tous budgets confondus) équivalents aux années antérieures et de bons niveaux :

- Notre capacité de désendettement est de 8.6 ans (il est admis qu'il est préférable que ce ratio soit inférieur à 10 ans et avec un maximum de 12 ans).
- Notre taux d'épargne brute est de 18.98% (supérieur à la moyenne nationale du bloc local)
- Epargne brute / habitant : 121.7€/hab (moyenne régionale 70€/hab, moyenne nationale 61€/hab)



Comme nous l'avions décidé, cette année l'excédent de fonctionnement cumulé a été en intégralité viré à la section d'investissement pour permettre l'autofinancement de nos principales actions.

D. Nos engagements

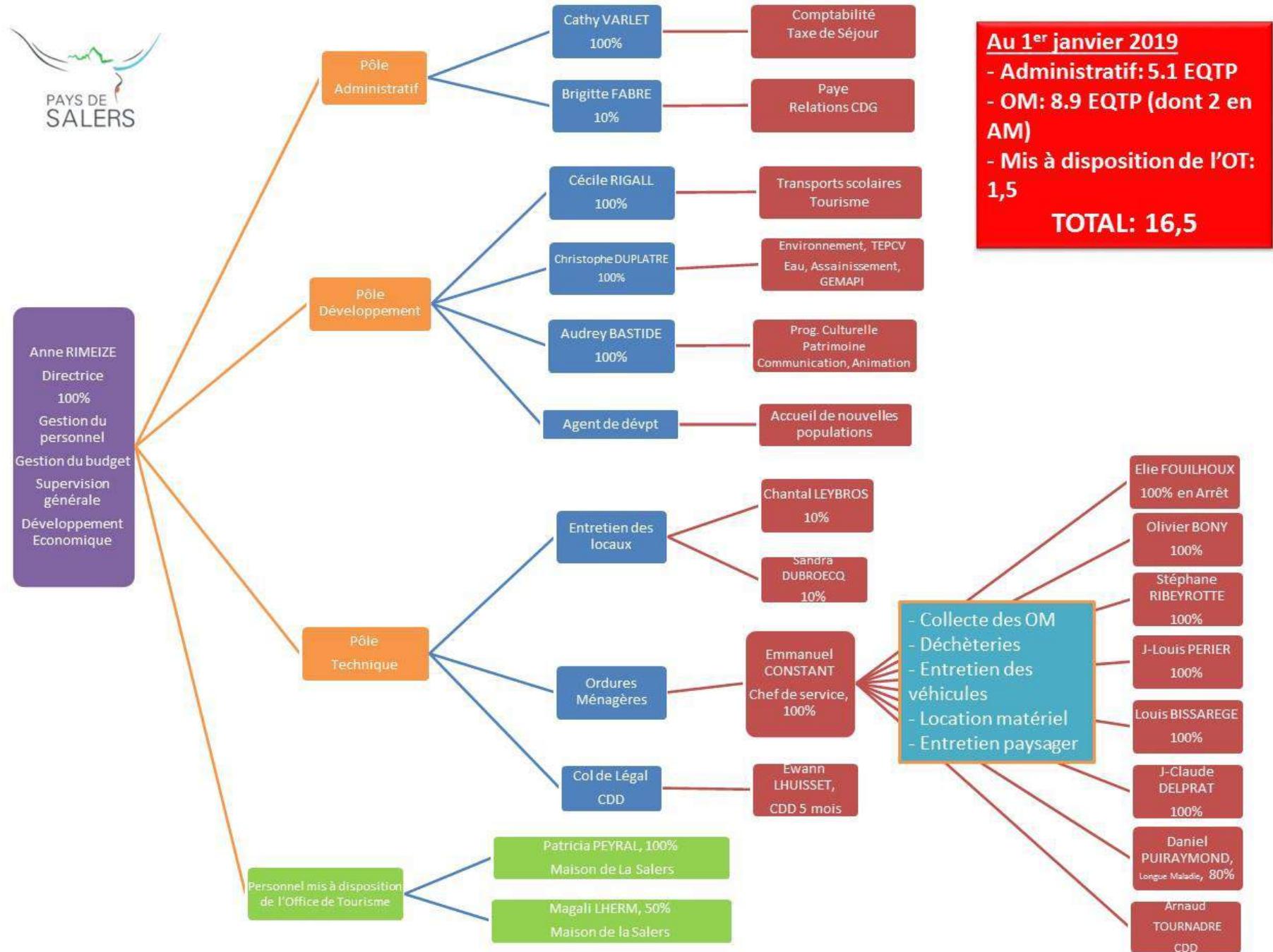
Je vous rappelle les conditions du pacte de gestion que nous avons validé lors de la séance des orientations budgétaires 2018.

- **Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans (tous budgets confondus) 2018 : 8.6 ans. Dans le cadre de la prise de compétence assainissement, le volume d'endettement de la CCPS a considérablement évolué mais se contient à un niveau tout à fait raisonnable.**
- **Conserver un taux d'épargne brute supérieur à 15% (c'est-à-dire supérieur à la moyenne nationale du bloc local) (tous budgets confondus), 2018 : 18.98%**
- **Pérenniser un volume d'épargne nette supérieur à 200 000€ (tous budgets confondus) 2018 : 306 304€**

Comme pour les précédents exercices, nous resterons donc dans notre logique d'optimisation financière :

- en poursuivant nos efforts de gestion qui nous permettent de dégager des marges de manœuvre,
- en limitant le recours à l'emprunt et en consommant nos excédents,
- en suivant les appels à projets,
- tout en maintenant le niveau de services à la personne que nous avons précédemment validés.

L'organisation de la communauté de communes



Volume de travail administratif

- **Courrier** : + de 15 000 envois
- **Nombre de mandats codecom** : 1514
 - Budget Général : 988
 - OM et autres budgets : 526
- **Nombre de titres codecom** : 1810
 - Budget Général : 614
 - OM et autres budgets : 1196

Nombre de consultations :

- **TRAVAUX** :
 - Maison d'artisan d'art de St Cernin
 - Aire de covoitage des Quatre Routes de Salers
 - Aménagement espaces de canyoning
 - Aménagement Parcabout
- **FOURNITURES** :
 - Sel de déneigement
 - Sacs poubelle
 - Véhicules ordures ménagères
- **PRESTATIONS DE SERVICES** :
 - DSP Maison de la Salers
 - Assainissement
 - MO Stade de St Cernin
 - Emprunt Brasserie
 - Etude parcabout
 - Etude préopérationnelle OPAH
 - Contrôles RDDECI
 - Diverses missions (SPS, contrôle technique, diag amiante)

Développement économique

A. Les zones d'activités économiques

Notre politique en matière de développement économique nous a conduit à réaliser 3 zones d'activités d'intérêt local. Aujourd'hui, St Martin Vx et St Cernin sont complètes, reste un seul terrain disponible sur la ZA de Pleaux, en fond de zone d'une surface de 4500m².

Une réflexion devra être menée pour une éventuelle acquisition afin de disposer de nouveau de disponibilités foncières.



Sur l'Espace d'activités 360 Degrés, 3 chantiers s'achèvent :

- l'Hôtel d'entreprises (cf point B), surface de terrain de 10 000m²
- la Brasserie360 Degrés (cf point C), surface de terrain de 10 000m²
- l'unité de méthanisation (terrain apporté par la CC à la SEM Salers Développement), surface de terrain de 17 000m².

Reste donc une disponibilité foncière de 70 000m².

B. Hôtel d'entreprises

Les travaux de notre hôtel d'entreprises se sont achevés cet été, avec plusieurs mois de retard.

Il est composé de :

- Une partie halle de 1217 m² divisible en unités de tailles équivalentes mais mutualisables avec bureaux, vestiaires et sanitaires. La séparation est faite d'un simple cloisonnement amovible mais isolant permettant une parfaite flexibilité.
- Une partie bureau de 280m² constituée d'une dizaine de bureaux. Ces bureaux se partagent des espaces communs et une grande salle de réunion.
- Un espace télétravail.



Prix de location :

- 2.30€ HT hors charges le m² de surface artisanale : soit pour un bloc un loyer mensuel de 510.60€ HC (compteurs individuels)
- 8€ HT hors charges le m² de surface de bureau soit pour un bureau d'une surface moyenne de 12m² un loyer mensuel de 96€ HC (charges : électricité, chauffage, services... proratisées au m²)

Les tarifs sont calculés pour ne pas constituer une aide indirecte aux entreprises.

Aujourd'hui deux entreprises sont installées dans les bureaux :

- Méthajoule loue 3 bureaux pour un loyer mensuel de 332€HC
- Lebon façonnage, entreprise publicitaire de 4 personnes loue un bureau pour un loyer mensuel de 110.40€HC

Un bail pour la location d'une unité artisanale est en cours de finalisation avec une installation début d'année pour une entreprise de menuiserie (loyer : 510.60€HC)

C. Brasserie 360 Degrés : Projet d'immobilier d'entreprises

Les travaux sont en cours de finalisation mais l'entreprise « Brasserie 360 Degrés » a déjà pu prendre possession de ses nouveaux locaux et commencer sa production de bière artisanale estampillée bio. Les premières bouteilles pourraient être commercialisées pour le début d'année 2019.

Les subventions devraient être perçues 1^{er} semestre 2019 pour permettre la finalisation du crédit-bail fin d'année 2019.



Pour rappel : principe d'une opération d'immobilier d'entreprises : la communauté de communes investit pour le compte des entreprises, et un contrat de crédit-bail fixe les modalités de remboursement. Aux termes du crédit bail, c'est une opération blanche pour la collectivité.

D. Coopérative laitière de St Bonnet de Salers

La coopérative honore ses loyers de 11 000€HT/mensuels depuis mai 2015.

En 2018, France Agrimer a engagé une procédure envers plusieurs coopératives du Cantal dont celle de St Bonnet de Salers, procédure de remboursement d'une somme de 400 000€ due par l'ancien GIE dissous depuis plus de 10 ans. 60 000€ ont été prélevés sur les comptes de la coopérative, une démarche de recours amiable a été engagée collectivement.

Aujourd'hui, le crédit bail est en cours de rédaction et pourra être signé courant d'année 2019. En parallèle, dès le mois de décembre 2018, le montant du loyer a été révisé pour s'établir à 15 000€HT. A terme, il s'élèvera à environ 18 000€HT/mois.

E. Défi démographique - Accueil d'Actifs

Le Pays de Salers a accueilli en octobre 2017, la 23^e Session d'Accueil d'Actifs du département du Cantal.

Sur 20 porteurs de projets accueillis, les premiers résultats à 12 mois sont très encourageants avec d'ores et déjà la reprise de l'Hôtel des Voyageurs au Falgoux, une installation salarié agricole à St Cernin, création d'une exploitation agricole en Pays Gentiane et reprise d'un commerce à Aurillac.



Forte de ce succès, la communauté de communes s'est portée candidate à l'appel à projet du GIP Massif Central « Relever le défi démographique » et a déposé un dossier conséquent composé de 21 actions orientées autour de l'accueil de nouvelles populations et de l'animation du territoire.

Le projet « Welcome to #paysdesalers ! » a ainsi été retenu permettant au Pays de Salers de bénéficier d'une enveloppe de 87 500€. Il est organisé autour de 4 axes :

Axe 1 : Développement d'une culture de l'accueil

- Bien se connaître pour bien accueillir
 - o Educ' tour du Pays de Salers : manifestation de découverte et de rencontres d'entreprises locales pour les entrepreneurs, élus du territoire, habitants, résidences secondaires...
 - o P'tit déj des entrepreneurs : création d'un rendez-vous trimestriel rassemblant les entreprises du territoire autour d'une thématique, mise en réseau
- Les clefs du territoire
 - o Former les acteurs de l'accueil, les personnes ressources, les portes d'entrées du territoire (élus, secrétaires de mairies, greeters à l'accueil, référent office de tourisme)
 - o Kit accueil à destination de la population, élus et professionnels du territoire

Axe 2 : Elaboration d'offres d'accueil globales – Mise en réseau des acteurs professionnels de l'Accueil

- Une offre d'accueil exhaustive:
 - o Au niveau professionnel :
 - Veille économique sur le territoire :
 - ▶ Recensement des activités salariées ; des opportunités de reprises
 - ▶ Recensement des offres de locaux professionnels vacants et terrains disponibles
 - ▶ Identification des opportunités de créations : appui sur la banque de données intercommunale : études de marchés multisectorielles
 - Personnalisation
 - ▶ Accompagnement personnalisé aux démarches
 - ▶ Soutien aux démarches commerciales : introduction dans les réseaux, formation à l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux et des outils de promotion
 - Premiers pas en Pays de Salers:
 - ▶ Séduire : Financement de résidences courtes de prospection
- Un territoire vivant accueillant : des réponses aux besoins de chacun
 - o Logement :
 - Recensement des offres de logements : site internet, partenariats avec les agences immobilières, bailleurs sociaux, notaires.

- Immersion en Pays de Salers : mise à disposition d'un logement pendant les 3 premiers mois d'arrivée sur le territoire
- Services, personnalisation
 - Soutenir dans les démarches administratives
 - Introduction auprès des réseaux locaux : élus, réseau associatifs, clubs de sports...
- Insertion dans le réseau départemental des professionnels de l'accueil
 - Création de permanences d'institutionnels sur le territoire : dans le nouvel hôtel d'entreprises : CCI, CMA, CA ou ponctuels: comptables, avocats, CAC...
 - Participation au réseau d'accueil départemental et aux démarches communes :
 - Charte du kit accueil
 - Participation à la Soirée Nouveaux Arrivants
 - Accueil d'une Session d'accueil d'actifs
 - Création d'un réseau d'agents de développement au niveau de l'arrondissement

Axe 3 : Diffusion, promotion territoriale et prospection

- #paysdesalers
 - Participation active à l'enrichissement des sites des partenaires : Cantal Auvergne, transcommerce... et à leurs actions événementielles
 - Elaboration d'un plan de communication 3.0: Modernisation du site Pays de Salers avec visibilité des offres ; activation des réseaux sociaux; achat d'espaces sur sites spécialisés
- Le Pays de Salers s'exporte et s'affiche
 - Salers extra-muros: Participation aux salons dans le cadre du réseau accueil Cantal
 - Campagne de presse ciblée et accrocheuse
- Welcome to Salers:
 - Partenariat Office de tourisme : référent accueil présent lors de leurs salons professionnels
 - Welcome to Salers: Mise à disposition de bureaux équipés aux touristes et résidences secondaires: suivez vos dossiers en cours depuis un point de vue 360 Degrés!!!



Axe 4 : Accompagnement des porteurs de projets

- Personnalisation
 - Accompagnement personnalisé aux démarches
 - Soutien aux démarches : introduction dans les réseaux, formation à l'utilisation professionnelle des réseaux sociaux et des outils de promotion
 - Accompagnement du réseau : Greeters par type d'activités : restauration/hôtellerie, artisanat, agricole, agroalimentaire, tourisme

Pour cela, la communauté de communes a créé un poste de chargé(e) de mission spécialisé dans l'accueil de nouvelles populations.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

A. L'office de tourisme

Je vous rappelle que l'accueil touristique est assuré en 3 points du territoire pour une fréquentation globale de tout le territoire du Pays de Salers. L'OT compte 6.5 équivalents temps plein pour gérer les points d'accueil et la Maison de la Salers.

1. L'accueil

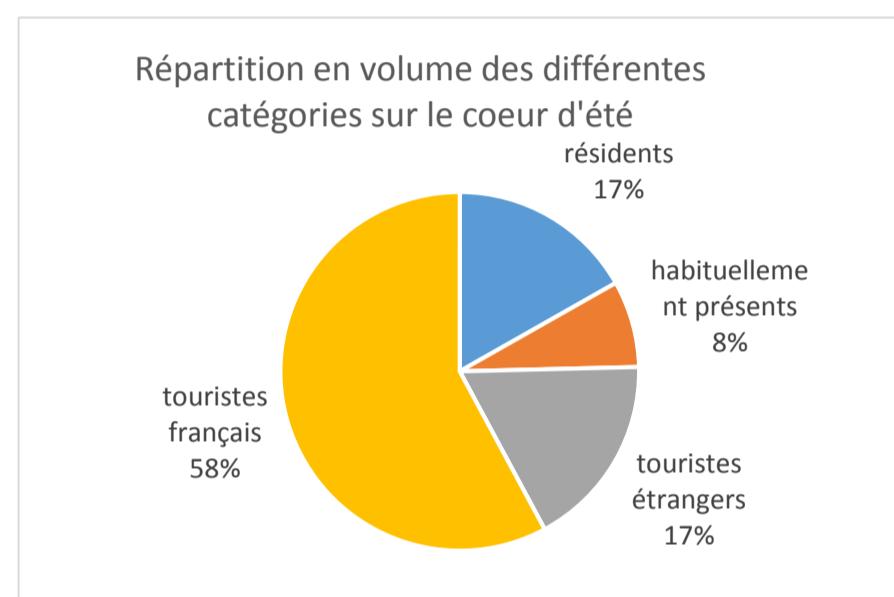
En 2018 le Pays de Salers a connu une belle fréquentation touristique, il s'agit de la meilleure fréquentation enregistrée à l'OT depuis 2014, avec 54 000 visiteurs.

- 80 % à Salers
- 17 % à Tournemire
- 3 % à Pleaux

La saison a été marquée par un bon printemps, un mois de juillet en nette baisse (dans la lignée des 5 dernières années), un bon mois d'août et une belle arrière-saison.

Un nouvel outil de mesure statistique : Orange Flux Vision, permet de recueillir des informations de meilleure précision. Celles-ci sont issues de l'opérateur Orange à partir du suivi des portables et permettent notamment d'étudier les flux entre territoires.

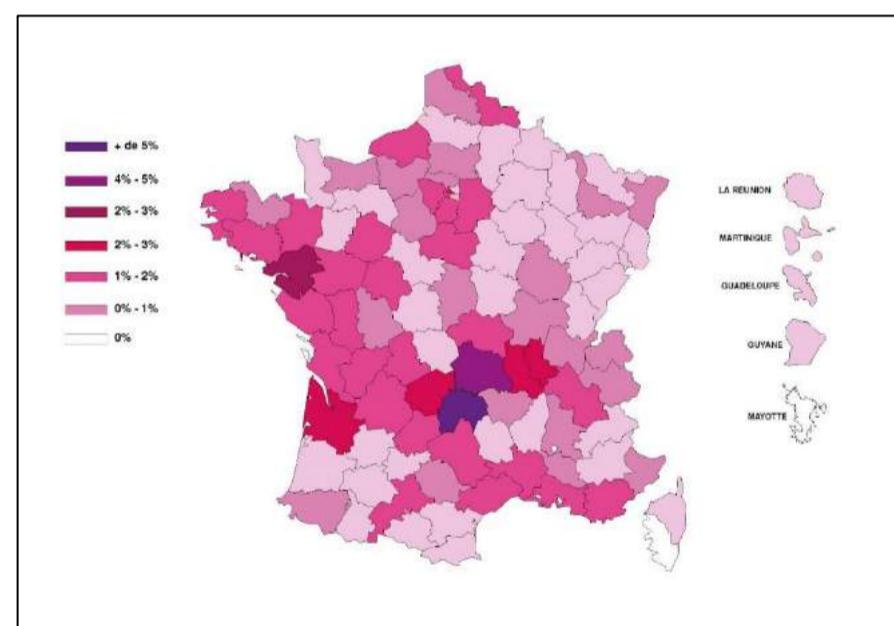
Les premiers éléments issus de ces données font apparaître une clientèle étrangère de 17 % sur juillet-août. Avec un public Néerlandais clairement majoritaire. L'explication la plus plausible est que ce type de clientèle est très autonome et ne passe pas par les services de l'OT, pour autant notre clientèle étrangère est conforme à la moyenne régionale.



La clientèle de proximité est toujours majoritaire avec dans le top 5 des régions d'origine :

- Auvergne Rhône-Alpes
- Nouvelle Aquitaine
- Ile de France
- Occitanie
- Pays de la Loire.

Enfin l'OT continue les visites de villes et a pu accompagner 3085 visiteurs dans la cité Sagranière, soit une hausse de 4% par rapport à 2017. 74% étaient en groupes.



2. La communication

L'affichage dynamique a permis le traitement de 440 affiches et plus de 1000 dates d'évènementiels sont saisies sur la base de données.

D'autre part, l'OT a développé sa présence sur les réseaux sociaux :

Facebook : 4 936 abonnés / 45 nationalités représentées

Twitter : 213 abonnés

Instagram : 242

Pinterest : 143 visiteurs mensuels (dernier créé en aout 2018)



Les contacts presse se sont multipliés en 2018 :

- 7 accueils presse écrite : the Guardian, L'Express, magazine Belge GR sentiers, Femme Actuelle, Actu côté Toulouse...
 - 2 blogueurs spécialisés tourisme accueillis sur site : Traces de Voyages, Cailloux aux Hiboux
- Et de nombreux autres articles suite au salon de Millau et aux partages.
- o 6 tournages TV : Midi en France (France 3), Télématin (France 2), Rick Stein's Secret France (BBC), Benoît le Villageois (Canada), 9h50 le matin (France 3)
 - 1 radio l'été en France sur Sud Radio
 - 3 salons et marchés : Destination Nature (Paris), Foire de Montereau (Seine et Marne), Salon des blogueurs (Millau)

3. Perspectives pour 2019

- Développement de la mission de classement des meublés de tourisme.
- Refonte du site internet
- Abondement au fond commun de promotion Cantal Puy de Dôme
- Développement de l'accueil de blogueurs et de journalistes.

4. La gestion des équipements intercommunaux

Je vous rappelle que la communauté de communes a décidé de confier la gestion des équipements touristiques qu'elle a créés dans le cadre de procédures de délégation de service public (DSP). Ainsi, la Maison de la Salers a été mise en gestion à l'Office de Tourisme et les procédures de publicité pour les DSP du Col de Légal et du Parcabout sont en cours.

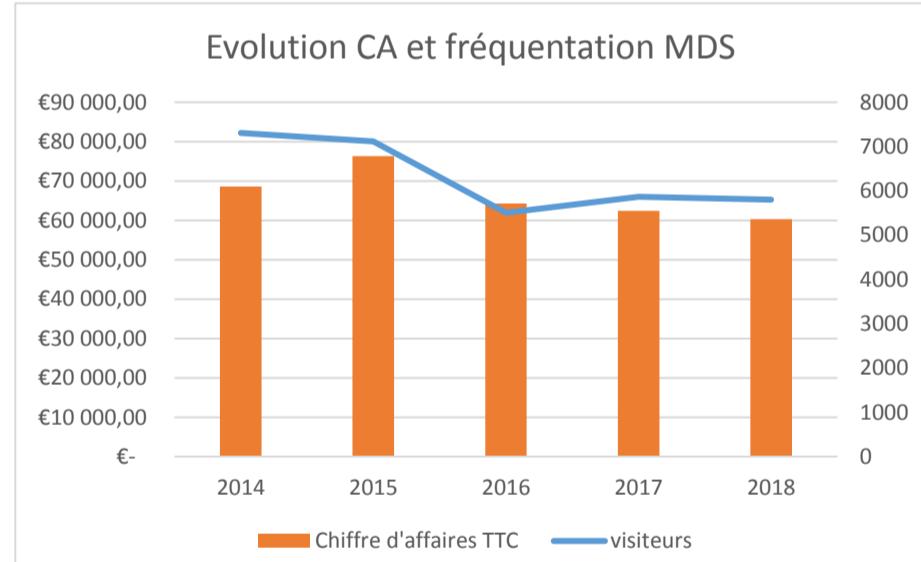
- Maison de la Salers

La MDS a accueilli 5 799 visiteurs à fin novembre, soit une baisse de 1,5 % dont 20 groupes pour 616 personnes soit 11% de la clientèle, (en 2017 : 30 groupes soit 1057 personnes (18% de la clientèle).

Le panier moyen du visiteur est de 10,39 € soit une augmentation de 2 % par rapport à 2017.

150 personnes auront fréquenté les animations Chasse au Trésor / burger (250 l'an passé).

Le site internet a vu passer 4 100 visiteurs et la page Facebook compte 2 557 abonnés



Perspectives 2019 :

- Meuble sensoriel va être mis en place en 2019 au sein de la structure.
- Manifestation autour de l'agriculture est en cours de réflexion pour cet été
- Relance du démarchage des groupes



B. Soutien aux manifestations

Je vous rappelle que la communauté de communes soutient aujourd'hui 11 associations du territoire pour l'organisation de manifestations ayant un rayonnement au moins départemental par un système de conventionnement sur 3 ans. Cette lisibilité permet aux associations de programmer à moyen terme leurs actions et leurs budgets. D'autre part, nous soutenons les clubs sportifs évoluant en fédérale ou en ligue.

Coût annuel : 12 000€

C. Randonnée

La Communauté de Communes du Pays de Salers a créé et entretient 33 sentiers de petite randonnée de difficulté et de distance variables. D'autre part, elle dispose d'une formule de randonnée en itinérance avec le Tour de Pays (3 boucles d'une centaine de kms à parcourir en 4 à 5 jours). Au total ce sont plus de 430km de sentiers que la collectivité entretient et offre aux habitants et aux touristes.



Les topoguides sont disponibles :

- en téléchargement gratuit sur notre site internet www.pays-salers.fr (9420 vues en 2018, 8653 en 2017 ; 9368 en 2016)
- à l'achat à l'Office de Tourisme (674 fiches rando (867 en 2017), 163 topoguides sentiers PR et topoguides (109 en 2017).

Coût annuel : 39 117.89€ (entretien + balisage de 430 km de sentier)

D. Artisanat d'art

Dans le cadre de sa politique d'accueil de nouvelles populations actives, la Communauté de Communes du Pays de Salers a maillé son territoire de maisons d'artisans d'art.

En réhabilitant des immeubles vacants, elle offre toutes les conditions d'un accueil optimum à savoir un atelier avec boutique et un logement. A ce jour, 4 maisons ont été réalisées permettant d'accueillir des familles ou des couples originaires de Belgique, de Bretagne, du Nord et de Pologne :

2009 : Tournemire ; 2010 : Pleaux ; 2012 : Saint Vincent de Salers ;

2013 : Anglards de Salers



Située au cœur du bourg de Saint Cernin, la 5^{ème} maison est propriété du CCAS qui l'a mise à disposition de la collectivité. Les travaux ont débuté à la mi-octobre. Les artisans sont déjà connus : un couple de bijoutiers venus de la région parisienne, prendront possession des lieux pour la prochaine saison estivale.

Coût HT des travaux (MO comprise) : 429 894 €

52% de subventions estimées (hors participation communale) ou 68% avec commune

E. Longairoux

Nous avons mené en 2015-2016 une étude de restructuration du site de Longairoux, en bordure du barrage d'Enchanet avec le Cabinet Alliances. Les conclusions de celle-ci démontrent le potentiel économique et touristique de ce site, seul plan d'eau de notre territoire.



Après plusieurs sollicitations la commune de Pleaux nous a signifié le 31 mai 2018 qu'elle ne souhaitait pas porter le projet d'aménagement du camping municipal concomitant au projet intercommunal de développement de la base de loisirs. La municipalité souhaite laisser à la CCPS la maîtrise d'ouvrage globale du projet.

Dans ce cadre, nous serons amenés à engager une nouvelle étude globale.

Rappel des coûts estimatifs :

Réaménagement du camping municipal : 865 000 € HT

Création d'une base de loisirs : 1 063 000 € HT

F. Col de Légal

Le développement du site du Col de Légal revêt plusieurs enjeux :

- développer et structurer des activités nature sur toute l'année :
 - o améliorer la qualité du service sur les activités hivernales en les diversifiant
 - o permettre des pratiques estivales nouvelles sur le site en favorisant l'initiative privée
- offrir au Pays de Salers une structure d'hébergement capable d'accueillir des groupes dans de bonnes conditions

Aujourd'hui, les travaux ont permis de mettre le bâtiment hors d'eau et hors d'air. Les entreprises s'affairent aujourd'hui à l'intérieur : cloisons, plomberie, électricité... Le planning devrait être respecté avec une livraison du bâtiment pour l'été 2019.

Cependant, il y aura bien une saison hivernale 2018-2019. Les locations s'effectueront à l'arrière du bâtiment. Un pisteur-secouriste a d'ores et déjà été recruté pour assurer la gestion du site jusqu'au mois de mars.



La collectivité va proposer la gestion de l'ensemble (hébergement + activités) à un prestataire privé via une Délégation de Service Public. La procédure de consultation sera lancée d'ici la fin de l'année.

G. Parc de Loisirs Nature en Forêt au Falgoux

Le concept du Parc de Loisirs Nature en Forêt Falgoux prend forme autour de plusieurs thématiques :

- un lieu de découverte de la forêt mêlant un imaginaire fort, grâce à une scénographie adaptée,
- différents jeux et espaces d'évolution dans les arbres ludiques et originaux.



En hauteur, des plateformes d'interprétation seront accessibles via des tyroliennes et des filets pour une immersion totale au cœur de la canopée. Au sol, des parcours sensoriels et des sentiers artistiques complèteront la découverte. Le site sera ouvert à tous, quel que soit l'âge et la condition physique.

Exemples de parcs : <http://www.leboisdeslutins.com/>, <https://www.jardinsdebroceliande.fr/>, <https://www.levallon.fr/>

- 1^{er} semestre 2018 : contacts avec des concepteurs de parcs qui ont manifesté leur intérêt pour le site du Pont des Eaux, lors d'un appel à projets informel
- Automne 2018 : marché de conception, fourniture et réalisation du Parc de Loisirs Nature en Forêt est en cours de consultation. Choix du prestataire d'ici la fin de l'année pour une livraison des équipements au printemps prochain.
- Hiver 2018 : consultation pour la mise en Délégation de Service Public de la gestion pour une ouverture du site à l'été 2019

Coût prévisionnel de l'investissement : 450 000 € HT, 80% de subventions demandées

H. Halle économique à Salers

Un projet de réalisation d'une halle à vocation économique sur la commune de Salers est à l'étude. Après une 1^{ère} réflexion menée il y a quelques années sur le terrain du foirail qui n'avait pas satisfait l'ensemble des préconisations des services de l'Etat, une deuxième étude de programmation doit désormais se porter sur le site de l'actuelle école afin d'étudier le potentiel et les mutualisations à mettre en place. Coût HT 2019 : 20 000 €

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Notre programmation culturelle est dorénavant principalement orientée vers le jeune public. Nous organisons des spectacles sur le territoire pour tous les cycles et participons financièrement aux coûts de transports en ne laissant à la charge des établissements que 1€ par enfant transporté.

Les chiffres de fréquentation et de prise en charge des frais de transports illustrent l'engouement des scolaires pour les prestations proposées(2018 : 5341€, 2017 :4701€)

Par ailleurs, nous maintenons notre participation aux Rapatonnades et à Hibernarock, dont les fréquentations évoluent positivement.

En termes de personnel, la communauté de communes consacre l'équivalent d'un mi-temps au développement culturel.

A. Bilan de la programmation culturelle de l'année 2018 :

Comme prévu l'année 2018 a vu une majorité de spectacles enfance : avec 8 propositions et 1653 enfants concernés.

Par ailleurs, les concerts et spectacles menés en partenariat avec les structures départementales ont bien fonctionnés.



| Date | Lieu | Public | Spectacle | Compagnie | Nombre de représentation | Fréquentation | Coût total |
|----------------------------|---------------------|------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|---------------|--------------------|
| 23 janvier 2018 | Ally | cycle 1 | Y | Le Pied en Dedans | 2 | 169 | 3 182,85 € |
| 8 février 2018 | Pleaux | cycles 3 et 4 | Voyage Voyage | Cie le Voyageur Debout | 1 | 161 | 3 383,40 € |
| 23 février 2018 | Salers | tout public | Heymoonshaker + Mû | Hibernarock | 1 | 170 | 4 357,30 € |
| du 16 au 20 mars 2018 | St Cernin | cycles 1, 2 et 3 | Fête du Court Métrage | | 7 | 384 | 884,00 € |
| 26 avril 2018 | St Bonnet de Salers | cycle 2 | Des Clics et Décroche | La Fée Mandoline | 1 | 247 | 2 955,92 € |
| 23 juin 2018 | St Martin Valmeroux | tout public | Rendez-vous | Cie Les Petites Gens | 1 | 26 | 1 722,24 € |
| du 24 au 28 septembre 2018 | St Bonnet de Salers | cycles 2 et 3 | Territoire en Chantier | Nina RIUS | 14 | 252 | 2 915,29 € |
| 2 octobre 2018 | Pleaux | cycles 2 et 3 | Mottes | Cie du Poisson Soluble | 2 | 280 | 5 241,08 € |
| 10 novembre 2018 | St Cernin | école de rugby | Céline RIPOLL | Las Rapatonadas | 1 | 40 | 1 653,57 € |
| 10 novembre 2018 | Tournemire | tout public | Céline RIPOLL | Las Rapatonadas | 1 | 49 | |
| 23 novembre 2018 | St Cernin | cycles 2 et 3 | Salon du Polar | | 5 | 120 | |
| 29 novembre 2018 | Ally | tout public | Le Cabaret du poilu | Cie Sans Lézard | 1 | 125 | 4 141,25 € |
| TOTAL | | | | | | 2023 | 30 436,90 € |

B. Projets transversaux 2018

1. Médiation au Château de la Trémolière dans le cadre des expos d'été

Les expositions de Georges Rousse, Roland Cognet, Bertrand Gadenne, Jacques Bosser, Niels Udo, Henri Cueco et Sophie Emard avaient permis une médiation autour de l'art contemporain. Cette année, les œuvres de grande qualité de Nazanin Pouyandeh ne se prêtaient pas à une application scolaire.

La CCPS a maintenu son soutien à l'organisation des Expos d'été du Château de la Trémolière en participant à hauteur de 4500€.

2. « Agnès LAROCHE et Ségolène VALENTE » médiation pour le Salon du Polar

De nouveau, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est associée à la mairie de Saint Cernin pour organiser des médiations avec les élèves de cycle II et III à l'occasion du Salon du Polar.

Ainsi les élèves ont pu travailler en amont sur les œuvres de Agnès LAROCHE et Ségolène VALENTE, pour venir ensuite rencontrer leurs auteurs.



Coût total programmation culturelle 2018 (transports compris) : 30 435 € pour une participation de 2023 personnes

C. Programmation culturelle 1^{er} semestre 2019 :

La première partie de la programmation culturelle 2019 est organisée de la manière suivante :

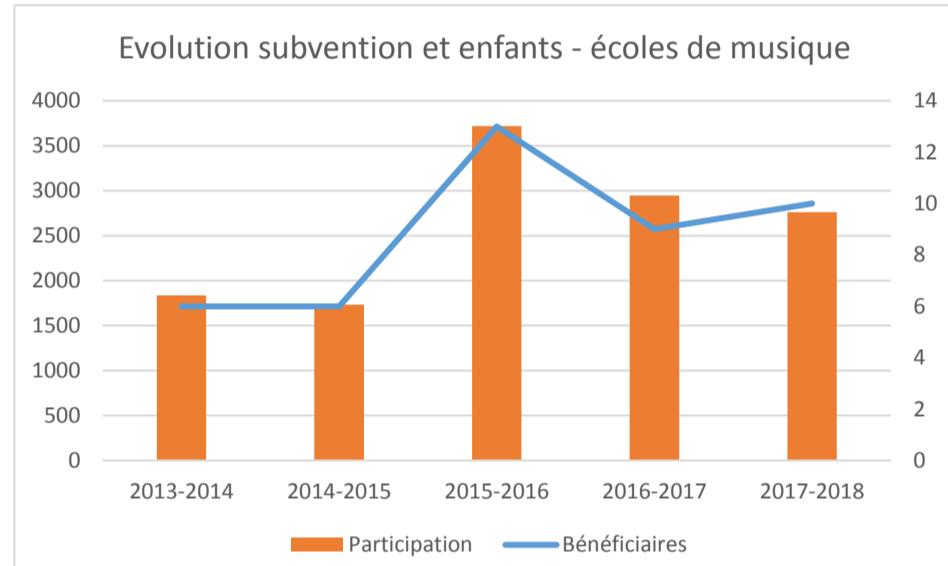
| Date | Lieu | Public | Spectacle | Compagnie | Nombre de représentation |
|-----------------------|--------------------|------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10 janvier 2019 | Anglards de Salers | RPE et cycle 1 | Boom | Cie Entre Eux Deux Rives | 2 |
| 12 février 2019 | Salers | cycle 1 | Lumières | Armada Productions | 1 |
| 22 février 2019 | Salers | tout public | Grand Blanc + Métro Verlaine | Hibernarock | 1 |
| du 14 au 21 mars 2019 | St Cernin | cycles 1, 2 et 3 | Fête du Court Métrage | | |
| 5 avril 2019 | Salers | RPE et cycle 1 | La Boîte à Gants | La Toute Petite Cie | 2 |
| 14 mai 2019 | Ste Eulalie | cycles 1, 2 et 3 | Les Trésors de Mamie | Cie les Zoustics | 1 |

Il est à noter que dans un contexte de difficultés financières pour les collectivités, les programmations culturelles peinent à trouver des financements : ainsi, le Conseil Départemental arrête sa politique de soutien aux programmations culturelles territoriales. Exceptionnellement, LEADER a participé au financement des saisons 2017-2018 et 2018-2019 mais ce financement ne pourra être prolongé.

D. La musique

Dans le cadre du Chèqu'Lyre, la communauté de communes soutient la pratique musicale en prenant en charge 50% des frais d'inscription (dans la limite de 300€) dans les écoles de Musique de Mauriac et Aurillac.

Coût annuel : 2760€ pour 2017-2018



D'autre part, je vous rappelle que nous finançons l'intervention d'une dumiste pour l'éveil musical en maternelle et dans le cadre du Relais Petite Enfance. Ainsi elle a réalisé sur 2017/2018: 83 heures sur les 10 écoles et les 5 points du RPE pour un coût de 3762€. €

Coût annuel : 5000€

ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME

A. Financement des opérations immobilières -Conseil Régional- Contrat de Ruralité

La communauté de communes a permis aux communes de bénéficier de financements, de leurs opérations immobilières notamment, grâce aux contrats régionaux et au contrat de Ruralité avec l'Etat. Nous vous avons informé en cours d'année 2018 des démarches incombant aux communes pour valider ces financements.

B. Soutien à l'amélioration de l'habitat

En avril 2017, nous avons émis le souhait auprès des services de l'Etat de renouveler une opération d'amélioration de l'habitat avec une mutualisation des études préalables menées au niveau du territoire de l'arrondissement de Mauriac. À la suite de plusieurs réunions en sous-préfecture avec les quatre EPCI concernés, une entente a été trouvée afin de réaliser l'étude pré-opérationnelle à cette échelle. La Communauté de Mauriac est chef de file pour la réalisation de cette étude.

Une convention de groupement de commande a vu le jour en août 2018, afin de pouvoir lancer le marché public relatif à la réalisation de cette étude. Celle-ci permet une mutualisation des coûts pour 25% du montant total dû par chacune des 4 EPCI.

La collectivité est toujours engagée dans le programme Habiter Mieux, elle bonifie les aides de l'Etat de 500€ pour les propriétaires occupants réalisant des travaux d'économies d'énergies dans leurs habitations. Le programme s'est achevé le 31 décembre 2017, ne reste donc plus que la gestion des dossiers pour les aides attribuées en attente de versement (soit 20 dossiers). Aujourd'hui, sur l'intégralité de ce programme, cela représente :

- La gestion de 161 dossiers (dont 35 annulés)
- L'attribution de la part de la CC de 63 000 € dont 53 000 € déjà versés.

Coût sur budget 2019 : 10 000€ restent à verser HM + 15 000€ étude pré-opérationnelle environ

C. Les documents d'urbanisme et d'orientations

a. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH du Pays de Salers est un document d'orientations sur les problématiques et les actions à mener en termes d'Habitat sur le Pays de Salers. Celui-ci fera partie intégrante des éléments pris en compte dans les réflexions lors de l'élaboration du SCOT.

b. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Comme vous le savez, la loi NOTRe a imposé aux communautés de communes de prendre la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Les communes de la Communauté de Communes du Pays de Salers ont décidé de s'opposer à ce transfert. Cette compétence reste donc communale.

c. Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT du Haut Cantal Dordogne est entré dans la phase de concertation sur le diagnostic du territoire. Aujourd'hui, l'enquête publique est ouverte et chacun peut venir consulter et faire des remarques sur ces réflexions.

Un important travail d'études et de réflexions est mené et devra conduire dans les prochains mois à dégager des axes prioritaires pour l'ensemble du territoire. Je vous invite à vous emparer de ces sujets afin de faire remonter prérogatives et idées. En effet, l'ensemble des conclusions issues du SCOT s'imposeraont par la suite à la communauté de communes mais aussi aux communes.

Plus de renseignements : <https://www.scot-hcd.fr/> , Coût annuel : 12 000€



ENVIRONNEMENT

A. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le programme TEPCV est engagé depuis le 18 novembre 2015 avec la signature de la première convention attribuant une enveloppe de 500 000€. Il s'est poursuivi avec la signature d'un avenant le 26 octobre 2016 attribuant cette fois une enveloppe de 1 500 000€.

2018 est une année charnière pour TECPV puisque nous arrivons au terme de la première convention et l'ensemble des actions de celle-ci doit être terminé avant le 18 novembre 2018.

L'objectif est atteint puisque les 8 actions suivantes ont été réalisées dans leur totalité. Quant aux 11 actions de l'avenant, le programme est bien avancé avec de nombreuses actions terminées.



a. Les actions terminées mises en place premier retour d'expérience

i. Etude de faisabilité pour la valorisation des boues de station d'épuration

Un potentiel non-négligeable mais non valorisable dans les unités de méthanisation. La solution d'une plateforme de compostage est apparue comme la solution la plus opportune, juxtaposée à une unité de méthanisation. La compétence assainissement collectif étant à la Communauté de Communes une position sera à adopter une fois l'unité achevée.

Coût : 84 180 € HT dont 67 334 € de subvention TEPCV

ii. Acquisition de matériel pour la récupération des déchets verts de fossés et bas-côtés

Ce nouveau dispositif est en place depuis le 1^{er} juin 2018. Trois communes se sont d'ores et déjà engagées dans la démarche en 2018, avec des premiers résultats très satisfaisants. Une démonstration a eu lieu le 26 juin 2018 afin de permettre aux élus de se rendre compte de la qualité du travail effectué. Plusieurs tronçons test de routes départementales ont également été mis à disposition. Le matériel est loué à Salers Biogaz (entreprise en charge des unités de méthanisation et récupérateur de la matière) qui en assure l'exploitation. Des devis personnalisés par communes peuvent être réalisés sur demande.



Coût : 87 249 € HT dont 69 779.20 € de subvention TEPCV

iii. Acquisition de 4 broyeurs pour les déchèteries et mutualisation

Les broyeurs sont utilisés depuis la fin d'année 2017. Ils ont permis à plusieurs communes de réaliser des travaux de broyage sur leur territoire pour une utilisation de ce broyat en paillage notamment. Ils fonctionnent également sur les déchèteries et ont permis à ce jour une diminution de 60% des enlèvements de bennes sur les 3 déchèteries. L'ensemble des déchets verts arrivant sur les déchèteries étant intégralement broyés.



Coût : 48 400 € HT dont 38 720 € de subvention TEPCV

iv. Amélioration de la signalétique des déchèteries

Une dernière mise à jour de la signalétique a été réalisée durant l'été 2018 suite à l'arrivée de la benne Eco-mobilier sur les déchèteries du territoire. La signalétique est désormais harmonisée et cohérente sur les trois déchèteries.

Coût : 9 041.51 € HT dont 7 200 € de subvention TEPCV

v. Acquisition d'un véhicule propre à l'usage des services de la CCPS

Diminution des frais liés au déplacement du personnel et de l'impact environnemental

Coût : 17 215.73 € HT dont 13 772.59 € de subvention TEPCV

vi. Maillage du territoire en aires de covoitage

Les quatre aires de covoitage sont désormais terminées, avec 6 places de stationnement sur chacune et une signalétique harmonisée. Elles sont situées sur des emplacements faisant déjà l'objet de cette pratique : les Quatre Routes de Besse, Loubéjac (St Chamant), St Cernin et les Quatre Routes de Salers.

Coût : 33 611.23 € HT dont 26 888.98 € de subvention TEPCV

vii. Programme de remplacement des éclairages publics énergivores

L'ensemble des communes ont vu tout ou partie de leur parc d'éclairage public rénové en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. 50% du parc du territoire a été modernisé.

Coût : 999 992.96 € HT dont 250 000 € de subvention TEPCV, 249 992.96 € collectivité, 500 000 € SDE15

viii. Création d'une exposition mobile autour de la méthanisation, des énergies renouvelables et des économies d'énergies

Celle-ci sera mise à disposition des établissements scolaires ou des manifestations pour initier et sensibiliser aux énergies renouvelables, aux économies d'énergies et à la méthanisation sur le territoire de la Communauté de Communes.

Coût : 10 206.06 € HT dont 7 600 € de subvention TEPCV

ix. Borne de recharge pour véhicules électriques

Afin d'attirer de nouvelles populations sur le territoire, et de rendre plus accessible notre territoire une borne de rechargement dite lente a été implantée sur Salers. Ce lieu a été choisi pour des raisons d'attrait touristique et de centralité du territoire. Un exploitant est en cours de détermination afin que la borne soit visible et utilisable pour les usagers.

Coût : 10 340.94 € HT dont 8 272.75 € de subvention TEPCV

x. Développement d'un tourisme responsable : les vélos à assistance électrique

L'acquisition des 30 VTT et 30 VTC a été réalisée en 2018. La répartition dans les points stratégiques est en cours, concomitamment à l'achèvement de nos équipements touristiques. La réflexion est menée en partenariat avec Salers Bik'Evasion pour la mise à disposition de VTT ou VTC sur Salers.

Coût : 126 991.33 € HT dont 101 593.06 € de subvention TEPCV

xi. Performance énergétique de l'Office de tourisme

Les travaux de rénovation de l'office du tourisme lui ont permis de devenir une véritable vitrine du territoire : accueillant, moderne, mettant en avant l'ensemble des attraits du secteur et la démarche du territoire sur le plan du développement durable. D'autre part, les travaux d'amélioration énergétique permettent un meilleur confort et un gain d'efficacité énergétique.

Coût : 60 000 € HT dont 48 000 € de subvention (TEPCV et conseil régional)



xii. 500 composteurs pour le Pays de Salers

La nouvelle campagne de distribution des composteurs a été lancée par la Communauté de Communes tout début septembre 2018 afin de sensibiliser les habitants du territoire à la réduction des déchets ménagers en compostant la part non négligeable de déchets biodégradables.

10 semaines seulement après le lancement de la campagne de sensibilisation déjà un peu plus de 55% des kits du compostage (composteur, bio-seau et guide pratique) ont été distribués. Une nouvelle campagne sera lancée en début de printemps.

Coût : 20 856 € HT dont 16 000 € de subvention TEPCV

xiii. Zéro Phyto dans les communes : accompagnement vers de nouvelles solutions

Depuis le mois de juin 2018 la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude, matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage. Celui-ci est à destination des services de la Communauté de Communes mais principalement mutualisé avec les communes. Les premiers retours d'expérience sont très satisfaisants.

Coût : 15 031 € HT dont 12 000 € de subvention TEPCV

b. Les actions en cours

i. Création d'une station d'avitaillage en Bio GNV

La première station d'avitaillage en Bio GNV est actuellement à la phase de conception/réalisation. Une station test est à ce jour déjà implantée sur le site de St Bonnet et permet au premier camion bio-GNV de la communauté de rouler. Cette phase « de test », nous permet de définir au plus juste les besoins et attentes de nos services en termes de consommation et d'approvisionnement.

La station définitive devrait quant à elle voir le jour sur le site des quatre routes de salers au mois mars 2019. Celle-ci permettra d'alimenter 4 véhicules en charge lente (quelques heures) ou rapide (quelques minutes). Cette station sera dans un premier temps, consacrée à l'alimentation des camions OM de la Communauté, mais l'ouverture aux communes du territoire voire à un plus large public devrait avoir lieu à moyen terme. Ceci dans le but de faire réaliser des économies aux consommateurs mais également de s'inscrire un peu plus dans une démarche de transition énergétique.

L'implantation d'une deuxième station est encore à l'étude à ce jour, dans l'attente d'une validation du ministère.

Coût : 315 582 € HT dont 252 465.60 € de subvention TEPCV

ii. Flotte de véhicules ordures ménagères Bio GNV

Le renouvellement de la flotte de véhicules ordures ménagères de la communauté de communes est en cours. Déjà deux camions sont présents sur le site des quatre routes de salers. Ils font leurs premiers pas depuis quelques semaines. Encore dans une phase de test et d'essai pour dimensionner la future station d'avitaillage, ils sillonnent tout de même le territoire avec du gaz 100% naturel issu de matière première du territoire et fabriqué à St Bonnet de Salers.



Coût : 534 639.37 € HT dont 427 711.42 € de subvention TEPCV

iii. Développement d'un tourisme responsable : les bateaux électriques

Dans le cadre du projet de base de loisirs de Longairoux, la communauté de communes a fait l'acquisition de 6 bateaux électriques. Ils seront à destination de tout public pour des balades familiales ou de pêche. La commande est en cours, ils devraient arriver sur le territoire en mars 2019.

Coût : 61 106 € HT dont 48 884.80€ de subvention TEPCV

iv. Education à l'environnement

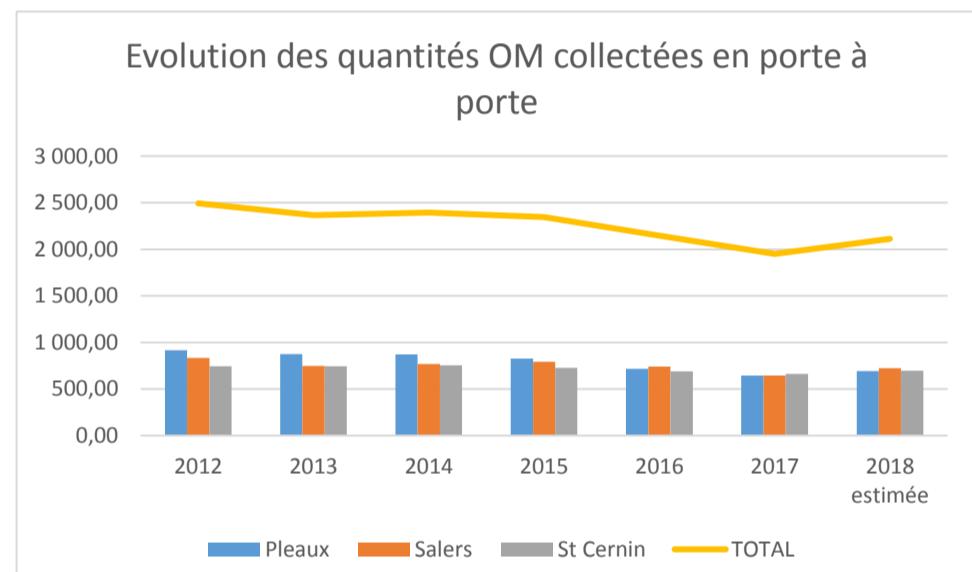
Actuellement en cours pour l'année scolaire 2018-2019 et en partenariat avec le CPIE, un projet autour du jardin et de la biodiversité se déroule dans les établissements scolaires du territoire. 5 établissements sont parties prenantes dans ce projet proposé à l'ensemble des écoles du territoire soit un peu plus de 230 élèves qui peuvent bénéficier de ce projet totalement gratuit. Il est construit en partenariat avec le CPIE qui réalise les interventions.

L'implantation de ruchers pédagogiques et d'un apiscope est également à venir sur St Bonnet de Salers.

Coût : 35 000 € HT dont 28 000 € de subvention TEPCV

B. Les ordures ménagères OM

Les quantités d'OM 2018 estimées connaissent un léger rebond comparé à 2017. Là où nous avions pu collecter 1950t de déchets en 2017, nous estimons à 2110t les quantités de 2018 ce qui correspond aux volumes de 2016. La tendance amorcée en 2012 se confirme toutefois avec une baisse de plus de 20% du gisement OM sur le territoire.



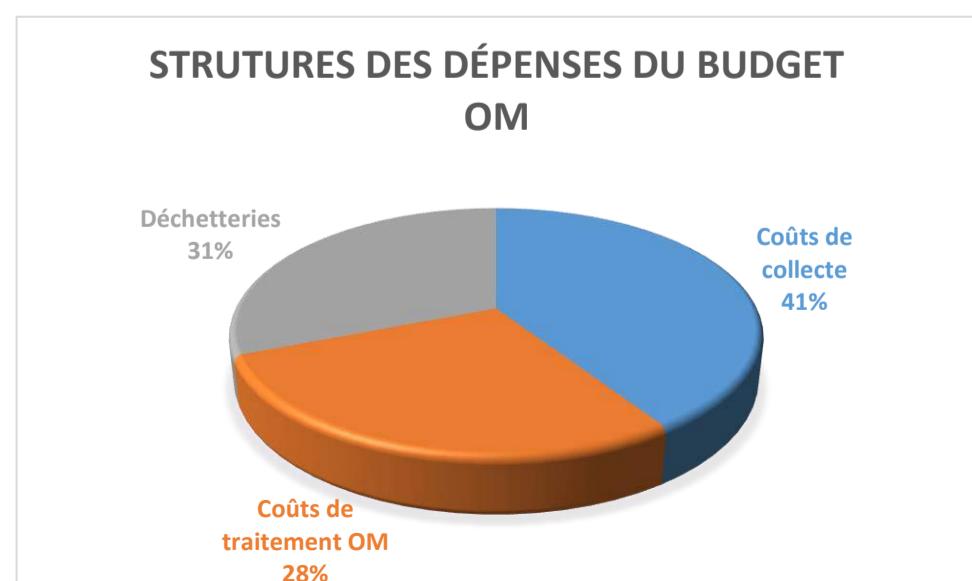
D'autre part, le ratio tonne/km se détériore, avec 33 km parcourus pour collecter une tonne de déchets.

La bonne utilisation des déchetteries et du tri sélectif explique un certain transfert entre OM et déchetterie (cf graphique). Toutefois, la baisse de notre population est aussi la raison de cette baisse de tonnage et nous devons mener une réflexion afin de « rentabiliser » les tournées. Cette procédure pourra prendre plusieurs formes : modification de tournées en périodes creuses mais aussi modification des containers afin de minimiser les fréquences de passage.

Les élus devront pour cela faire preuve de pédagogie envers la population.

Renouvellement containers 2018-2019 : 18000€

Le SIETOM nous a assuré de la stabilité du prix à la tonne pour 2019. Aussi, cette stabilité, associée aux efforts de gestion devrait nous permettre de mener à bien notre objectif d'autofinancer le remplacement de nos 3 bennes OM.



C. Les Déchetteries

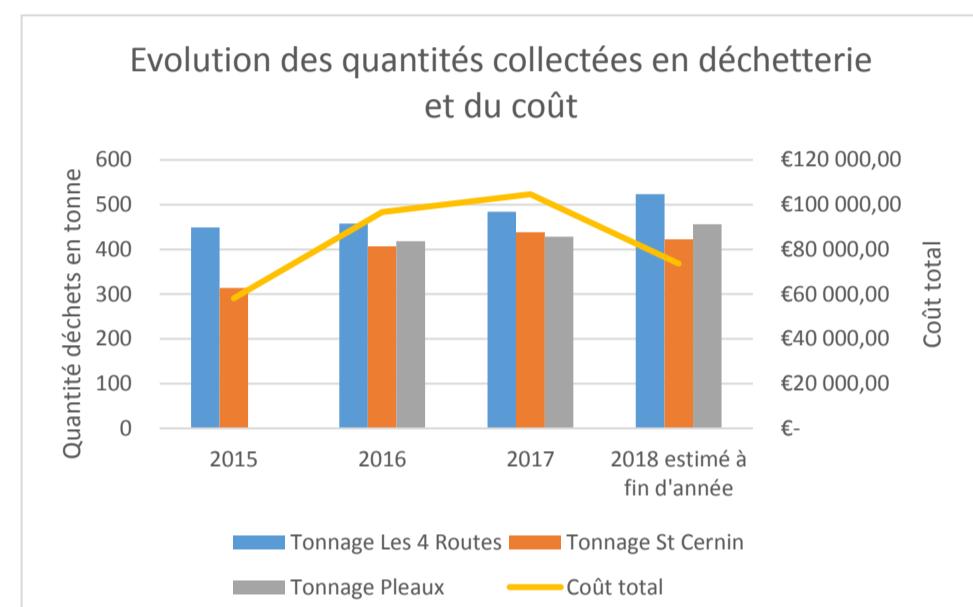
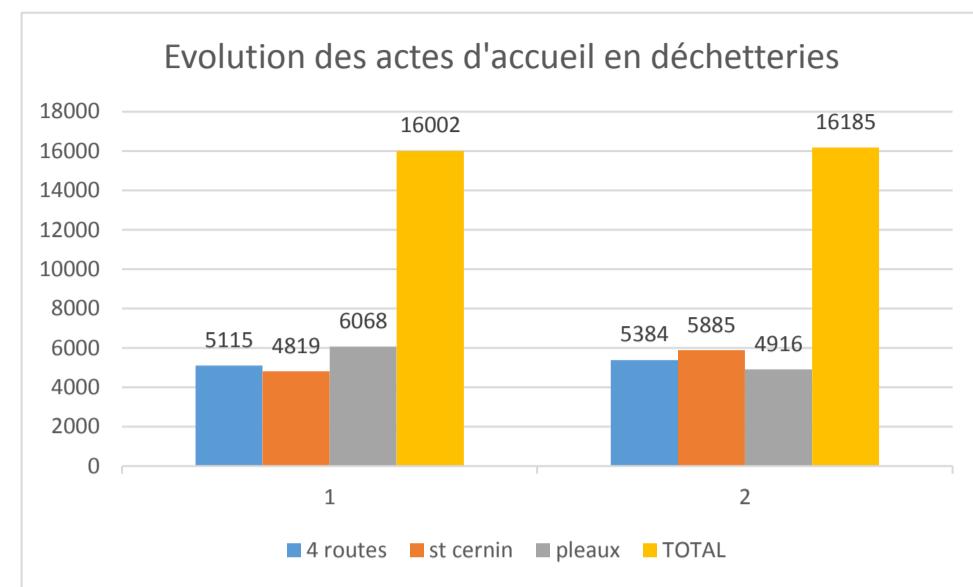
Si le nombre global d'actes d'accueil est stable en 2018 par rapport à 2017, on peut constater que la fréquentation des déchetteries peut varier mais ne reflète pas le volume des quantités collectées. En effet, les Quatre Routes reste la déchetterie qui collecte le plus de déchets sans être la plus fréquentée.

En 2017, nous avons collecté plus de 1350 tonnes pour un montant de 104 650€. En 2018 ce seront plus de 1400 tonnes dont le traitement avoisinera les 73 000€.

Nous collectons plus mais nous avons baissé nos coûts de traitement. Cette baisse de -32% en base 100, a pu être réalisée grâce à :

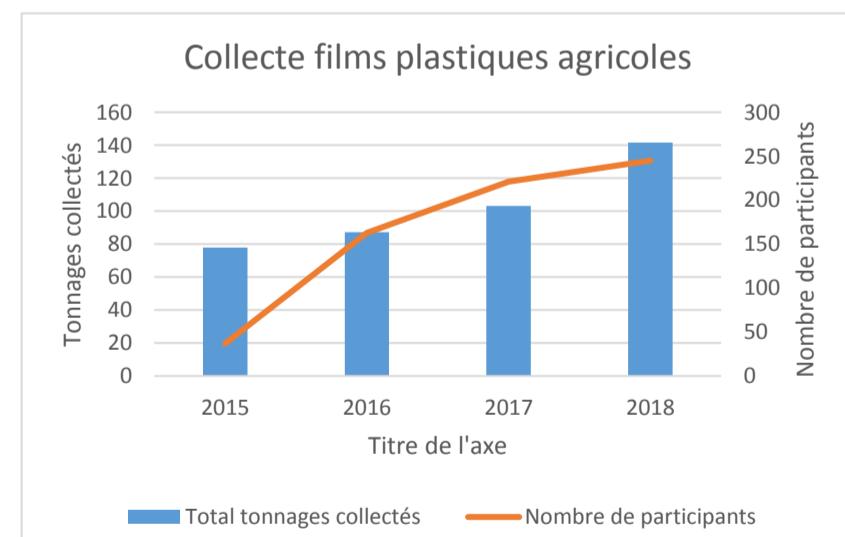
- une optimisation des recherches de soutien financier
- la mise en place des bennes écomobiliers : valorisation financière du mobilier et sortie de ces déchets des tonnages dans les bennes d'encombrants et de bois traité
- la mise en place des broyeurs qui nous ont permis d'économiser près de 66% de nos coûts d'enlèvements de bennes de déchets verts.

Je vous rappelle que nous remarquons encore une importante proportion des déchets verts communaux dans les apports en déchetteries. Aussi, je ne peux que vous encourager à pratiquer le broyage et le compostage afin de limiter les coûts de traitement de ces déchets.



D. Les Plastiques Agricoles

En 2018, 114.34 tonnes de plastiques agricoles usagés ont été récoltés, soit 30 tonnes supplémentaires par rapport à 2017. Il s'agit de la plus grosse collecte jamais effectuée. A cela se rajoutent les ficelles et filets en augmentation exponentielle avec + 20% de ficelles et + 63% de filets collectés entre 2017 et 2018. Cela a été rendu possible par la forte augmentation de la mobilisation des agriculteurs +13% entre 2017 et 2018 avec pas moins de 245 agriculteurs participants.



Nous continuons donc sur un bon taux de collecte par rapport à la quantité du gisement estimé, tant au niveau du Pays de Salers qu'au niveau départemental. Une bonne qualité de tri était présente cette année sur les points de collecte et il est important que cela se maintienne à la vue du coût toujours plus élevé de l'envoi à l'incinération d'Egletons des volumes non triés correctement (120€ la tonne).

D'autre part, pour rappel, les communes ne doivent plus accepter ces types de déchets dans leurs collectes d'encombrants et la Communauté de Communes ne les accepte pas en déchèteries.

E. Service Public d'Assainissement Non Collectif

1. Contrôles

Conformément à la loi qui prévoit que les installations d'assainissement non collectif (ANC) soient contrôlées au maximum tous les 10 ans, le contrat de prestation avec la SAUR est toujours en cours. L'année 2018 a permis d'effectuer les diagnostics suivants sur le territoire :

- 337 Contrôles de bon fonctionnement
- 53 Contrôles de vente
- 45 Contrôles de conceptions
- 29 Contrôles de réalisations



Je vous rappelle que les prestations sont à payer par les usagers au moment de la visite, soit tous les 10 ans environ et non de manière annuelle. Grâce à notre système et aux financements dont nous avons pu bénéficier jusqu'alors, nous avons pu pratiquer les prix les plus bas au niveau départemental.

2. Les soutiens financiers

La dernière campagne de subvention par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la rénovation des systèmes d'assainissement non collectif s'est terminée le 31 décembre 2017. Cette campagne a permis de soutenir 26 logements sur les 33 dossiers éligibles présentés pour un montant total d'aide attribué de 107 160 € sur une enveloppe globale de 138 600 €. Une aide à l'animation a également été perçue pour un montant total de 9 900€.

L'Agence de l'Eau a été tout au long de l'année 2018 dans la création et la réflexion autour du 11^{ème} programme qui sera mis en place dès 2019. Les premières informations validées par l'Agence de l'Eau sont récentes et conduisent aux changements suivants :

- Tout d'abord l'arrêt complet des primes d'aide au contrôle initial de conception réalisation et au contrôle de bon fonctionnement. (soit respectivement 18€ et 115€)
- Le montant d'aide pour les travaux est revu à 3 750 € / logement limité à 80% d'aide.
- Les critères d'éligibilité ont également été revus, les dossiers devront désormais répondre aux critères suivants :
 - Opérations groupées pilotées par la collectivité,
 - Les travaux résultent d'un contrôle de bon fonctionnement de moins de 4 ans et concernent des immeubles (publics ou privés) dont l'acquisition est antérieure au 1^{er} janvier 2011,
 - Habitation située en zone non collective et en zone à enjeux sanitaires (PPR/PPE dont la DUP prévoit la réhabilitation de l'ANC, site de baignade, conchyliculture, pisciculture, cressiculture, pêche à pied) cf. arrêté du 27 avril 2012 article 2,
 - Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, installée avant le 7 septembre 2009 ou absence d'installation.

L'ensemble de ces nouveaux critères limite très fortement les dossiers éligibles. De plus, l'Agence de l'eau Adour Garonne dispose d'une enveloppe de 2 millions d'euros contre 12 millions dans l'ancien programme pour les aides ANC sur les trois premières années. A la fin des trois premières années, l'enveloppe sera nulle et plus aucune aide ne sera disponible pour l'ANC. Tout cela affecte particulièrement notre service et ces usagers qui du fait de la quasi-absence de zone à enjeux, aucun dossier ne pourra être éligible. Enfin l'arrêt des primes d'aide au contrôle risque de nous obliger à augmenter le montant des redevances.

F. La nouvelle compétence GEMAPI

La compétence GEMAPI est désormais intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les territoires voisins afin de réfléchir en termes de bassins versants plus cohérents qu'à l'échelle des intercommunalités. De ce fait des réflexions sont en cours sur la structuration envisageable pour les deux bassins versants qui concernent le territoire de la Communauté :

- Bassin versant de la Maronne, avec la Chataigneraie cantalienne et Xaintrie Val Dordogne (en Corrèze)
- Bassin versant Auze-Sumène, avec le Pays de Mauriac, Sumène Artense et Gentiane



G. Le transfert des compétences eau et assainissement

La compétence assainissement a été transférée au 1^{er} janvier 2018 à la suite de l'arrêté préfectoral n°2017-1569 du 28 décembre 2017. Un fonctionnement par convention d'exploitation a été choisi afin de maintenir une continuité de service. L'année 2018 a été charnière sur plusieurs points relatifs à ce transfert. Tout d'abord en terme technique et administratif afin de mettre en place le service et de récolter l'ensemble des données nécessaires à son exploitation.



Elle a également permis de faire un long travail sur le calcul des charges transférées avec plusieurs réunions du groupe de travail assainissement composé d'élus du territoire. Ceci dans le but de réunir la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui transmet un rapport qui doit être validé par chaque conseil municipal. A l'issue de cette consultation, le conseil communautaire révisera les ACTP.

Pour ce qui est du fonctionnement 2019, il restera sensiblement identique à celui pratiqué en 2018. En effet, au travers de conventions adhoc le personnel communal continuera à réaliser l'exploitation du service. Les facturations qui étaient effectuées par les syndicats continueront comme telles au travers de conventions entre les syndicats et la Communauté.

En revanche il reviendra aux élus de la Communauté de définir un programme de travaux et il sera à la charge de la communauté de réaliser et suivre les investissements en cours et à venir. De même, le tarif 2018 devra être voté par la communauté de communes. A ce sujet le choix devra être fait de la part du montant de l'abonnement dans la facture (celui-ci ne pouvant excéder 40% du prix total d'une facture type 120 m3).

H. La Méthanisation en Pays de Salers

L'unité de St Bonnet de Salers arrive à plus d'un an et demi de fonctionnement avec une production toujours au maximum (le moteur fonctionnant à plus de 95%). Un 2nd moteur permettant de doubler la production a été installé sur site durant l'été 2018.



Les travaux de l'unité des quatre routes de Salers sont bien avancés. L'unité devrait être en fonctionnement dans le premier trimestre 2019 permettant l'alimentation en chaleur.

La construction de la station d'avitaillement est à ce jour en phase de conception/réalisation. Une station test est installée sur le site de St Bonnet de Salers afin de permettre de dimensionner au plus juste l'unité finale. La station définitive devrait être en fonctionnement pour le mois de mars 2019.

L'implantation de la troisième unité de méthanisation est toujours à l'étude sur la commune de Saint Illide.

SERVICES AUX PERSONNES

A. Notre action jeunesse

1. Relais Petite Enfance

Le RPE est aujourd’hui présent sur St Cernin, St Illide, Pleaux, St Martin Vx et Anglards de Salers.

Le Relais Petite Enfance est un lieu d’échange, de rencontres et d’information pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants. Le RPE organise également des ateliers d’éveil et bénéficie de l’ensemble des actions culturelles jeune public que nous mettons en place à savoir programmation et éveil musical : programme sur : <http://www.pays-salers.fr/relais-petite-enfance>

Le RPE a rencontré des difficultés en termes de personnel cette année, la fréquentation du RPE s’en ressent.

| | 2013 | | 2014 | | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | |
|------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | Fréquent | Moy/anim |
| Animations | 76 | | 73 | | 65 | | 81 | | 76 | | 35 | |
| Enfants | 482 | 6.34 | 315 | 4.31 | 333 | 5.12 | 470 | 5.8 | 386 | 5.08 | 187 | 5.3 |
| Ass. Mater | 122 | 1.60 | 103 | 1.41 | 140 | 2.15 | 196 | 2.41 | 166 | 2.18 | 92 | 2.6 |
| Parents | 141 | 1.85 | 120 | 1.64 | 84 | 1.3 | 164 | 2.02 | 94 | 1.24 | 40 | 1.1 |
| TOTAL | 745 | | 538 | | 557 | | 830 | | 646 | | 319 | |

Coût annuel : 17 000€

2. Activités Jeunesse

Pendant chaque période de vacances scolaires (sauf Noël), la CC finance des animations à destination des jeunes dans les bourgs centres de son territoire. Elles sont encadrées par l’ASLJ.



Pour 2018, 71 animations ont eu lieu.

Coût 2018 : 11 170€

D’autre part, je vous rappelle que la communauté de communes a pris une participation au sein de la SIC que l’ASLJ a créée à hauteur de 1000€.

La commission Sport et Jeunesse poursuit ses réflexions concernant la jeunesse en 2019 :

- l’éventualité d’une prise de compétence des Centres de Loisirs par la communauté de communes
- une réflexion sur l’harmonisation des rythmes scolaires et TAP au niveau intercommunal

3. Soutien à la pratique sportive des plus jeunes

La communauté de communes poursuit son action en faveur des jeunes et de la pratique sportive et culturelle, à travers deux interventions :

- A destination directe des associations : soutien de 500€ pour l’achat de matériel pour les écoles de sport du territoire. Coût annuel : 3 500€
- A destination directe des familles et indirecte des associations : participation financière à l’inscription des enfants par l’intermédiaire du Chèqu’Lyre, dans les écoles de sport ou de musique (cf §Chèqu’Lyre)

4. Découverte d’activités

La Communauté de Communes du Pays de Salers invite tous les ans les établissements scolaires, les écoles de sport et les centres de loisirs à bénéficier gratuitement des activités présentes sur le territoire :

- Activités nordiques du Col de Légal et du Falgoux,
- Sorties pédagogiques à la Maison de la Paille et du Grain ou encore à la Maison de la Salers.

Malgré notre courrier de relance annuel aucune école ni structure associative n'a souhaité bénéficier de ces propositions.

D'autre part, les élèves bénéficient d'une prise en charge d'une partie des entrées aux piscines de Mauriac et Aurillac, à hauteur de 1€ par entrée, versée à l'association des parents d'élèves.

Coût 2018 : 1552€ (2017 : 1371, 2016 : 1655)

5. Stade du Moulin à Vent

Un des axes de la politique sociale de la Communauté de Communes a toujours été le soutien à la pratique sportive et le maintien du tissu associatif : gage de dynamisme d'un territoire.

Aujourd'hui, le Stade du Moulin à Vent sur la commune de St Cernin est un lieu de pratiques sportives mais les infrastructures d'accueil existantes ne permettent pas d'envisager d'évolutions sur le site.

Le projet consiste en la création d'une construction plus spacieuse pouvant accueillir différents publics. Elle remplacera les tribunes, les vestiaires et le clubhouse, structures qui seront démontées et recyclées.

Les espaces sont conçus pour être pratiques, conviviaux, accessibles aux PMR et répondant aux normes fédérales:

- Des douches et des vestiaires fonctionnels, pouvant accueillir 4 équipes en même temps.
- Des tribunes modulables pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes
- Un espace de vie donnant sur une baie vitrée, spacieux et accueillant pour les rassemblements festifs, destiné aussi à accueillir réception et réunion pour une capacité de 200 personnes, sonorisée, équipée de tables et de chaises, d'un vidéoprojecteur et d'un écran.
- Une cuisine semi-professionnelle où des prestations de restauration pourront être assurées.
- Une salle de réunion pour 40 personnes : spacieuse, avec accès Internet, pour permettre aux associations de se réunir, d'accueillir leurs adhérents, de partager des projets.

EN CHIFFRES :

- Club créé en 1972
- 271 licenciés (dont 110 à l'école de rugby)
- 600 spectateurs par match soit 7 000 par an.

Le projet d'un montant de 1700 000€HT est financé à hauteur de 70% par les partenaires.

La consultation des entreprises sera lancée

1^{ère} semaine de Janvier 2019, pour un début des travaux en mai 2019 afin d'impacter au minimum les saisons sportives. La fin des travaux est prévue au mois de mars 2020.



6. Ecole numérique

Je vous rappelle que la Communauté de Communes a réalisé une importante action de développement du numérique dans l'enseignement primaire.

Elle a doté l'ensemble des écoles du territoire, publiques comme privées, de réseaux de communication aux normes et d'équipements informatiques et numériques modernes permettant la dispense d'un enseignement de qualité.

L'intégralité de l'opération s'élevant à **250 000€ TTC** a été portée par l'intercommunalité et aujourd'hui plus d'un an après, toutes les subventions n'ont pas encore été versées.

7. Conseil communautaire des jeunes : CCJ

Le Conseil Communautaire des Jeunes du Pays de Salers compte 20 jeunes âgés de 11 à 16 ans : par leur engagement, ils nous montrent qu'ils sont prêts à s'investir collectivement pour le territoire et à porter des projets. Le Pays de Salers est à leurs côtés pour les aider et les accompagner pour mener à bien leurs actions.

En 2018, ils ont organisé une manifestation autour du airsoft, avec une bonne fréquentation malgré une météo peu clémence.

Aujourd'hui, à effectif un peu plus réduit, ils souhaitent réaliser un film de promotion du territoire au travers différents thèmes qui le valorise : le sport, le social, le patrimoine, l'économie, la gastronomie, le tourisme ...

Coût 2018 : 5 000€ - Coût 2019 : 5000€

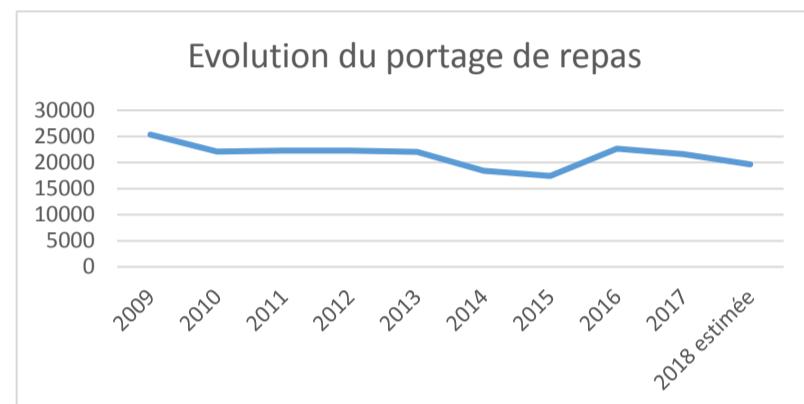
B. Nos services directs aux personnes

1. Portage de repas

Depuis 2009, la communauté de communes a pu soutenir plus de 195 000 repas, grâce au travail des associations ADMR de St Cernin/Salers et Pleaux et la commune de Pleaux.

Je vous rappelle que la communauté de communes apporte un soutien financier à chaque repas servi sur son territoire de 0.30€ (0.40€ pour les communes de la vallée du Mars : Le Falgoux, St Vincent et le Vaulmier).

Coût annuel environ : 7 000€



2. Aide au commerce et à l'artisanat

La Communauté de Communes a mené une réflexion sur son soutien aux activités économiques. En se portant co-financeur, elle a validé un système d'aides qui peut permettre aux porteurs de projets d'optimiser les financements régionaux ou européens.

Aujourd'hui, ce système d'aide doit faire l'objet d'un conventionnement avec le Conseil Régional, en cours.

Si vous rencontrez des porteurs de projets dans les domaines du commerce, de l'artisanat, de la restauration ou de l'hôtellerie : merci de les diriger vers les services de la communauté de communes.

Coût 2018 : 10 000€ ; 2019 : 20 000€

3. Relais de Services Publics

La communauté de communes dispose d'un réseau de 3 maisons de services publics, labellisées Relais de Services Publics : bibliothèque de Pleaux, bibliothèque de St Cernin, siège de la communauté de communes. Ces points d'accueil sont par ailleurs Espace Public Numérique.

Plusieurs organismes assurent des permanences (physiques ou en visioconférence) : CPAM, APAJ, CAF, UDAF, MSA

Le travail sur la lisibilité de notre offre ainsi que la fréquentation de ces relais de services au public doit être mené en 2019.

Coût annuel : 3 000€

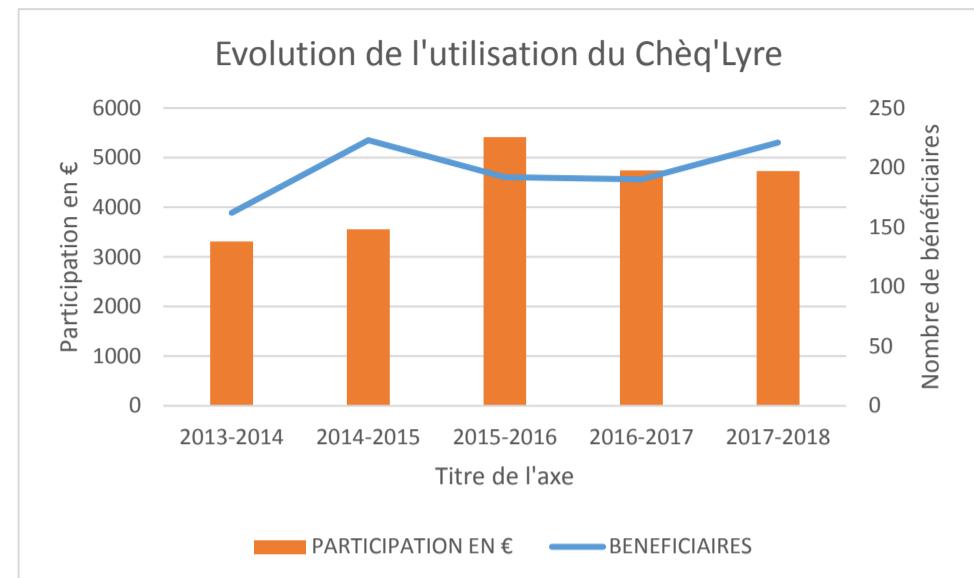


4. Chéquier Services/Culture

Le Chèqu' Lyre est distribué au moment de la rentrée scolaire, dans nos 4200 boîtes aux lettres. Il s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire : petits et grands.

Il est réalisé en partenariat avec 26 associations et structures du territoire et permet aux familles de bénéficier de réductions :

- Ecoles de sport, de danse
- Programmation culturelle intercommunale
- Accès aux maisons thématiques
- Ecoles de musique (subvention à hauteur de 50% du coût dans un maximum de 300€)



En 2018, plus de 58% du montant alloué au Chèq'lyre concerne la participation aux écoles de musique.

5. Soutien au secteur médico-social

La communauté de communes était intervenue dans la modernisation des hébergements temporaires en EHPAD.

En 2018, elle a apporté son soutien à la structure Bos Darnis de St Illide, en cautionnant 25% de l'emprunt réalisé pour moderniser l'équipement.

6. Transports scolaires

Après une baisse de 12% l'année dernière, les inscriptions au transport scolaire se stabilisent en cette nouvelle rentrée 2018/2019 avec 317 demandes d'abonnement enregistrées au 3 septembre. Une tendance qui semble même s'inverser pour repartir à la hausse si l'on en croit les derniers chiffres qui portent à 334 le nombre d'enfants transportés à la reprise des vacances de Toussaint.

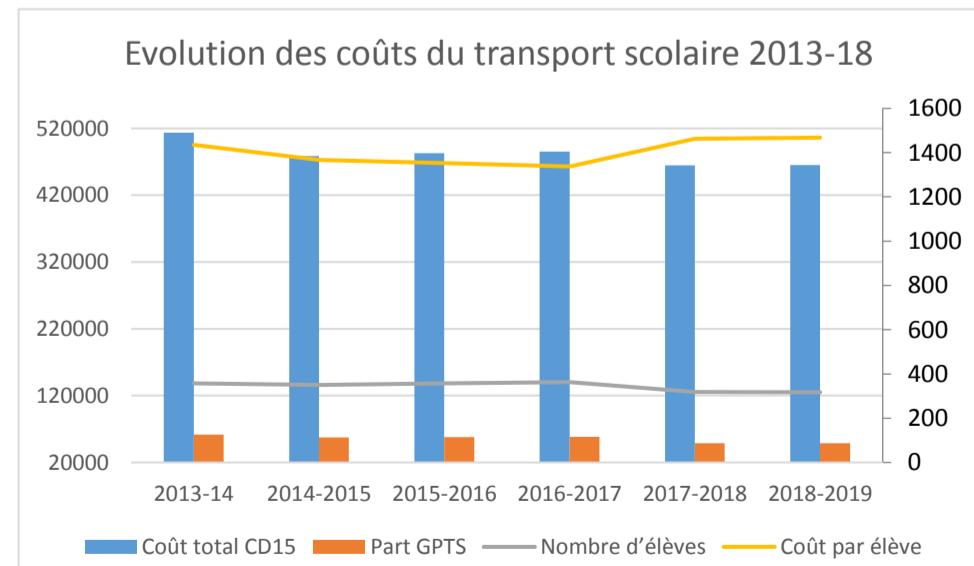
Dans le même temps, les effectifs des établissements scolaires sont quant à eux toujours en baisse avec 713 élèves inscrits dans les 10 écoles (8 publiques et 2 privées) et les 2 collèges du Pays de Salers.

Un nouveau circuit, créé au 2^{ème} trimestre de l'année 2017/2018 pour une famille nouvellement installée sur le secteur de Pleaux, a été reconduit pour cette année, soit 22 lignes de transport scolaire sur notre territoire.

Par conséquent, le coût total du service pour le Conseil Départemental connaît une nouvelle hausse après une baisse de plus de 4% l'année dernière portant à 1 468 € le coût d'un élève à transporter (1461€ pour l'année scolaire 2017-2018, 1337€ pour l'année scolaire 2016-2017).

Rappelons que le tarif de l'abonnement annuel est de 120€ pour les familles dont une partie est remboursée par les communes.

Coût annuel : 16 000 € (poste à mi-temps) + 48 855 € (part du GPTS refacturée ensuite aux communes au prorata du nombre d'élèves).

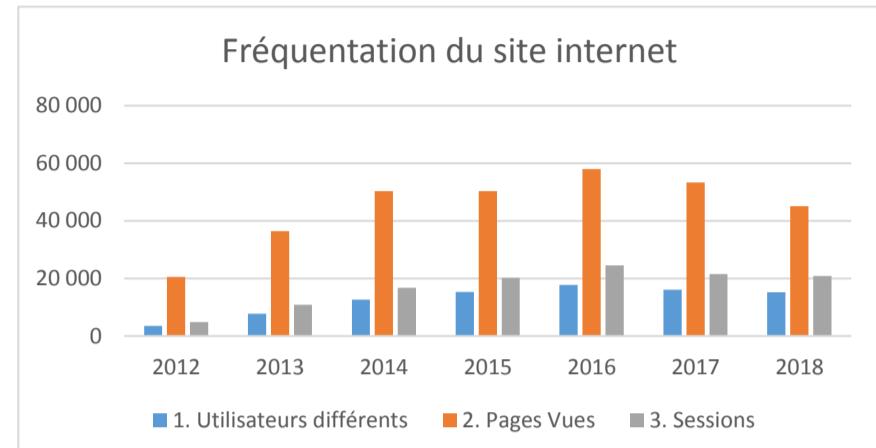


7. La communication

La communication est un enjeu majeur afin que les habitants s'approprient l'action intercommunale et les possibilités qui s'offrent à eux. C'est pourquoi, nous attachons une grande importance à la lisibilité de notre communication.

La communication « papier » : rédaction d'une brochure biannuelle : Com a Lyre. Envoyée dans chaque habitation : 4200 exemplaires (également téléchargeable sur notre site internet)

- Notre site internet : www.pays-salers.fr
Depuis sa mise en ligne en juin 2012 :
 - o 86 349 utilisateurs
 - o 313 984 pages vues
 - o 119 597 sessions
 - o taux de rebond : 58.50%
 - o 2.63 pages/session



- Les réseaux sociaux :
 - o Facebook : 1 769 mentions « j'aime la page »
 - o Instagram : 116 abonnés
 - o Twitter : 127 followers

- Des brochures particulières :
 - o Chèq'Lyre
 - o Sur les déchetteries et composteurs
 - o L'annuaire des associations (parution tous les 2 ans)
 - o Communication sur l'espace d'activités
 - o Nous réfléchissons sur la mise en place d'une communication particulière sur l'Hôtel d'Entreprises



Toutes ces documents et le Chèqu'Lyre sont disponibles en téléchargement sur notre site internet ou en version papier sur simple demande. N'hésitez pas.

Coût 2018 : 27 700€ (1/2 poste compris)

Services aux personnes : une priorité intercommunale :

| Actions | Coût estimé 2019 |
|--|------------------|
| Relais Petite Enfance | 17 000€ |
| Activités Jeunesse | 12 170€ |
| Ecoles de sport | 3 500€ |
| Découvertes d'activités+ sorties piscine | 1 600€ |
| Portage de repas à domicile | 7 000€ |
| Aide au dernier commerce | 20 000€ |
| Relais de services publics | 3 000€ |
| Chèqu'Lyre | 4 700€ |
| Conseil communautaire des jeunes | 5 000€ |
| Transports scolaires | 16 000€ |
| Communication | 27 700€ |
| TOTAL | 117 670€ |

La Communauté de Communes consacrera plus de 117 000€ de son budget 2019 à l'information et l'action directe auprès des personnes.

Schéma de mutualisation

Dans le cadre du schéma de mutualisation il est prévu de dresser un bilan annuel de mise en œuvre. Je vous rappelle les axes qui avaient validés dans le cadre de notre schéma de mutualisation 2016-2020:

- Mutualisation de services :
 - o Réalisation d'une boîte à outils contenant : [reste à réaliser](#)
 - Un modèle-type de convention pour les mises à disposition de personnel et matériel
 - Un inventaire du matériel communal et intercommunal
 - Un annuaire du personnel communal et intercommunal
 - o Organisation de nouvelles formations groupées décentralisées à destination des élus, des agents administratifs et des agents techniques
 - [2019 : nouvelle formation à organiser](#)
 - [2017 : formation excel : 10 agents](#)
 - [2016 : formation zero phyto 15 agents](#)
 - o Mise en place de nouveaux groupements de commandes
 - Sel de déneigement, commande annuelle
 - 2016-2018 : Rénovation des points lumineux énergivores du territoire : projet commandé et piloté par la communauté de communes, via une convention avec les communes leur permettant l'accès à des subventions TEPCV, *projet de 1 million d'euros*
 - 2018-2019 : Contrôle des points de défenses incendie pour 14 structures
 - 2018 : réflexion sur une commande groupée de matériel de surveillance, finalement réalisée directement par les communes
- Mutualisation de matériel :
 - o [2017 : Harmonisation et développement des équipements numériques dans les écoles](#)
 - o [Matériel technique : achat ou groupement de location](#)
 - 2014 : Chapiteaux : 44 prêts de structures, avec une moyenne de 4 chapiteaux /prêt
 - 2018 : Broyeurs : 6 semaines de location, coût 12000€
 - 2018 : Désherbeur thermique, 2 semaines de location: coût 15 000€
 - 2018 : Accès à une prestation de fauche des bas-côtés routiers coût 87 000€
 - 2018 : création d'une station d'avitaillement en biogaz accessible aux communes : 700 000€
- Mutualisation de personnel :
 - o [Mise à disposition d'agents intercommunaux :](#)
 - Transports scolaires : mi-temps
 - Assainissement : mise en place du transfert de compétence
 - Suivi et l'évaluation du schéma de mutualisation et mettre en place les actions
- Transferts de compétences :
 - o [Compétences obligatoires : Assainissement](#)
 - o [A l'étude : Centres de Loisirs Sans Hébergement \(CLSH\)](#)

➔ Ce bilan du schéma de mutualisation vient s'ajouter aux précédentes mutualisations toujours en cours entre les communes ou avec l'intercommunalité (cf. rapport de mutualisation décembre 2015).

PROPOSITIONS

A. Vote des taux d'imposition 2019

En mettant en œuvre la politique permettant d'honorer notre pacte de gestion, nous dégageons des marges de manœuvre financières permettant la poursuite de nos projets.

Aussi, je vous proposerai lors du vote du budget de maintenir les taux de fiscalité que nous appliquons depuis 2009 à savoir : TH : 12.02% ; TFB : 1.45% ; TFNB : 10.37% ; CFE : 29.59%.

Par contre, je vous rappelle que suite à l'adoption de la suppression de la taxe d'habitation, celle-ci ne consiste plus qu'en la perception d'une dotation de compensation et n'est plus un impôt dynamique.

B. Financement du Service Ordures Ménagères

Le budget OM fait l'objet de toutes les attentions. La panne concomitante des 3 véhicules et la nécessité d'avoir recours à un service de location de bennes OM a renforcé la certitude de renouveler l'ensemble de la flotte de véhicules. Le biogaz constituera une économie substantielle sur le poste carburant dès 2019. Je vous propose de nous orienter vers un maintien du taux de TEOM identique à 2017 soit 12.95%, soit un maintien du taux depuis 2012.

Par ailleurs, je vous propose de fixer le montant des redevances spéciales pour 2019. Considérant que les valeurs des bases seront revalorisées de 0.4% (idem 2018), je vous propose d'appliquer la même évolution à nos redevances spéciales soit :

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, ...) : 181€ (2018 : 181€)
- Centres d'exploitation de l'Equipment : 497€ (2018 : 497€)
- CCAS de Pléaux : 12 559€ (2018 : 12 559€)
- Isotoner : 580€ (2018 : 580€)
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 580€ (2018 : 580€)
- Maisons de retraite/ Collèges : 740€ (2018 : 740€)
- Ecoles primaires : 181€ (2018 : 181€)

C. Redevances SPANC

La deuxième campagne de contrôle de bon fonctionnement des ANC, débutée en 2016 court jusqu'en 2025/2026, comme le permet la législation. Comme nous nous y sommes engagés, je vous propose de reconduire les tarifs que nous avons mis en place en 2016, à savoir :

- 60€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 100€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf
- 110€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière

En cas de refus de contrôle de la part de propriétaires matérialisé par 3 absences après 3 prises de rendez-vous ou avis de passage à périodes différentes, il sera facturé le double des frais de contrôle.

D. Taxe de Séjour Intercommunale

Dorénavant afin de préparer au mieux la saison touristique, je vous rappelle que nous votons les tarifs de taxe de séjour intercommunale lors du conseil communautaire d'automne.